

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1958 - 10 février 2006 - prix : 1 €

CPE et CNE

**c'est la
précarité**

Retrait !

p. 3 et 4

**Non
aux lois
contre les
immigrés !**

p. 7

**PS - PCF
Marchandage
au
sommet**

p. 5

Caricatures de Mahomet

**Le bal des
hypocrites**

p. 16



Leur société

- p. 4 ■ Non au contrat nouvelle embauche !
■ L'apprentissage dès 14 ans.
- p. 6 ■ Palmarès des infections nosocomiales
■ Le trou pour les hôpitaux.
- p. 7 ■ Non à la loi Sarkozy contre les immigrés !
■ La police de Sarkozy à l'œuvre dans la région de Belfort.
- p. 10 ■ Zones franches.
■ Dette de L'État et austérité.
■ De l'argent pour les marchands de canons.
■ CAC 40 : les profits caracolent.
- p. 15 ■ Décentralisation des Atoss.
■ Privatisation de cantines scolaires à Dreux.
■ Mobilisation au lycée professionnel Francisco-Ferrer (Lille).

Politique

- p. 5 ■ Réunion de la gauche de gouvernement.
■ Ségolène Royal fait l'éloge de Blair.
■ Parité.

Tribune

- p. 6 ■ 7 février... et maintenant ?

Il y a cinquante ans

- p. 7 ■ Guy Mollet, le 6 février 1956.

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Union européenne : retour de la directive Bolkestein.
■ Haïti : mascarade électorale, insécurité et misère.
■ États-Unis et profiteurs de guerre.
■ Liberia : les forçats du caoutchouc.
■ Naufrages : les profits d'abord.

- p. 16 ■ À propos des caricatures sur Mahomet.

Dans les entreprises

- p. 11 ■ Mittal Steel et Arcelor.
■ Wagon Auto motive (Beaucourt).
■ Fonderie Rencast (Delle).
- p. 12 ■ Alliot-Marie au détriment du personnel d'un centre de formation à Bordeaux.
■ Alcatel-Colombes (Hauts-de-Seine).
■ La Poste Centre de tri Rennes Airlande.
- p. 13 ■ Peugeot Citroën Automobiles.
■ Möllertech (Châteauroux).
- p. 14 ■ Quebecor (Lille).
■ Jarret (Asnières).
■ Grève des nettoyeurs à la gare d'Austerlitz (Paris).
■ Accident mortel à un passage à niveau.

• Déclarations du gouvernement contre le travail illégal

Pas de quoi gêner le patronat

Le ministre du Travail, Gérard Larcher, a déclaré que la lutte contre le travail au noir allait s'amplifier et qu'un nouveau décret allait « permettre de refuser aux employeurs indélicats l'octroi de toute nouvelle aide publique à l'emploi ».

Outre que cette menace ne concerne que les nouvelles aides à l'emploi, et pas le remboursement des anciennes, elle est très affaiblie par le fait que Larcher avait déjà tenu à peu de chose près le même discours en août dernier. Sa déclaration faisait suite à un mouvement de travailleurs migrants saisonniers dans l'agriculture, qui exigeaient que leurs droits soient respectés.

La première sortie de Larcher n'avait pas eu d'effet visible, ni empêché les exploi-

teurs de travailleurs illégaux de continuer à sévir. Un travailleur clandestin d'une petite entreprise du bâtiment avait été trouvé mourant, après avoir été abandonné dans un fossé par son employeur après un accident de travail. Mais les très grosses et très riches entreprises sont tout aussi impliquées. Les Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire, alors filiale d'Alstom, employaient des travailleurs polonais de façon illégale, au travers d'une cascade de sous-traitants, et il a fallu que ces travailleurs se mettent en grève pour que leur situation soit régularisée.

Il est possible que le gouvernement parvienne à faire condamner les chômeurs ou les érémites qui refont les papiers peints chez des retraités ou qui bêchent le jardin d'un notaire de province. C'est du moins ce

que prévoit la « loi sur le retour à l'emploi », si mal nommée, que les propositions de Larcher sont censées compléter.

Il se peut aussi que des petites entreprises soient contrôlées par les inspecteurs du travail et que quelques-unes soient condamnées. Mais, avec 1 250 inspecteurs pour tout le pays, et qui ont beaucoup de choses à contrôler dans beaucoup d'entreprises, les petites entreprises qui surexploitent les ouvriers au-delà de ce que la loi permet pourront continuer à fleurir.

Et puis surtout, les grosses entreprises pourront continuer à employer de fait des ouvriers sans couverture légale, ni cotisations sociales, ni salaire minimum. Il suffira pour cela qu'elles continuent d'ignorer la façon dont leurs sous-traitants et les sous-traitants de leurs

sous-traitants traitent les ouvriers. Car Larcher ne demande aux donneurs d'ordres que d'exercer un « contrôle régulier du respect par leurs sous-traitants des obligations légales ». Qui les empêchera de dire qu'ils ont bien exercé ce contrôle, mais que leur bonne foi a été trompée par des margoulin sans vergogne qui ne leur ont pas tout dit ?

Ainsi, comme Alstom, comme France Télécom, comme Bouygues, comme Accor, ils auront, à l'insu de leur plein gré, employé des travailleurs illégaux et accumulé, sur leur dos aussi, des profits que personne, et surtout pas Larcher, ne viendra leur réclamer ; pas même à titre de régularisation ou d'amende.

Paul GALOIS

• Plan seniors pour l'emploi

Encore un cadeau aux patrons

Dans la série de mesures qui accompagnent le « plan seniors pour l'emploi » qui, sous prétexte de relancer l'emploi des salariés âgés, consacre en fait des emplois précaires comme le CDD renouvelable réservé aux seniors, le gouvernement a fait passer en douce la suppression progressive de la taxe Delalande.

Créée en 1987, cette taxe devait inciter les patrons à ne pas licencier les salariés âgés, en les obligeant à payer à l'Unedic une contribution variable en fonction de l'âge du travailleur et de l'effectif de l'entreprise (plus ou moins de cinquante salariés). Cette taxe n'a guère eu d'effet sur le chômage des seniors et n'a pas empêché les patrons de licencier, mais elle rapportait quand même près de 500 millions d'euros. À titre de

comparaison, le « plan seniors » est doté de 10 millions d'euros pour 2006, soit près de cinquante fois moins.

Le gouvernement prend prétexte de l'importance du chômage des seniors pour annoncer la suppression totale de la taxe Delalande en 2010. En exonérant les patrons ce serait un « frein à l'embauche » qui serait levé. En tout cas il y a fort à parier que le seul résultat tangible de cette suppression sera que près de 500 millions d'euros resteront dans les poches de patrons qui n'embaucheront pas plus de seniors qu'avant.

Comme quoi, quand Villepin annonce des mesures pour les seniors, les jeunes ou toute autre catégorie de salariés, ce sont les patrons qui en bénéficient.

Cédric DUVAL

La prochaine réunion du **Cercle Léon Trotsky** aura pour sujet **Inde : de l'exploitation coloniale au développement dans l'inégalité**

Vendredi 10 mars à 20 h 30
Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros

Fête de Lutte Ouvrière
Samedi 4 mars
à partir de 16 heures
Salle Georges-Brassens
Villers-Saint-Paul (Oise)

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Ci-joint la somme de : _____
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :
www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 6 février



Retrait des « contrats première embauche » et des « contrats nouvelle embauche » !

À bas la précarité !

Les manifestations pour exiger le retrait du « contrat première embauche » dans près de 150 villes ont été un succès. Une seule manifestation ne suffira pas pour faire reculer le gouvernement. Alors, il faut que la pression continue. Lorsqu'en son temps Balladur, alors Premier

ministre, avait voulu imposer un smic pour jeunes, les manifestations qui s'étaient succédé avaient fini par l'obliger à retirer son projet. Cette fois-ci encore, il faut les obliger à reculer.

Car ce contrat, variante pour jeunes de moins de 26 ans du « contrat nouvelle embauche », est une infamie. Les deux contrats ont en commun que, pendant deux ans, le salarié embauché peut être licencié du jour au lendemain sans motif, c'est-à-dire sans raison. À la différence du « contrat nouvelle embauche » qui ne s'applique qu'aux entreprises de moins de vingt salariés, le « contrat première embauche » s'applique à toutes les entreprises sans exception. Ce qui signifie que, même les plus grandes entreprises, les plus riches et les plus profitables, peuvent désormais embaucher des jeunes sous ce contrat précaire, puis les jeter dehors après un temps variable, sans qu'elles aient à fournir la moindre justification. C'est la généralisation de la précarité. C'est un cadeau au grand patronat.

Villepin a eu le culot de prétendre récemment : « *Il n'y a jamais eu une proposition faite aux jeunes qui soit aussi avantageuse et protectrice* » ! Ce serait même « *le projet le plus social jamais élaboré pour les jeunes* » !

Il faut faire rentrer dans la gorge leur cynisme à ces ministres, ces domestiques du grand capital, qui aggravent toujours plus les conditions du monde du travail pour multiplier les faveurs au grand patronat.

Ces contrats ne créeront évidemment pas un emploi de plus. Les patrons n'embauchent que lorsque leur production l'exige. Tous les patrons qui sont dans le champ d'application de ces contrats précaires embaucheront avec ces contrats précaires. Un

nombre croissant de travailleurs seront condamnés à vivre dans l'incertitude, dans la crainte permanente d'être licenciés, sans savoir ce qu'ils deviendront, sans pouvoir même louer un logement, car les propriétaires sont entièrement libres de louer à qui ils veulent.

Il ne faut pas laisser passer cette loi. Assez de cette multitude de contrats précaires, de ces temps partiels non choisis, de ces stages mal payés ou pas payés du tout, que les gouvernements qui se sont succédé depuis un quart de siècle se sont ingéniés à inventer ! Tous ces artifices ne diminuent pas le chômage. Ils permettent seulement de le dissimuler par la radiation de milliers de chômeurs de l'ANPE.

Ce gouvernement ne laisse pas passer une semaine sans porter un nouveau coup contre les travailleurs. La semaine même où le « contrat première embauche » est en discussion au Parlement, le gouvernement est en train de faire adopter par une majorité aux ordres l'abaissement de l'âge légal de l'apprentissage et, par la même occasion, la possibilité d'autoriser le travail de nuit pour les mineurs à partir de 15 ans. C'est encore une infamie.

Comme l'est aussi la loi présentée par Sarkozy sur l'immigration. Elle aggravera les conditions d'obtention de la carte de séjour en rendant quasiment impossible pour un sans-papiers de régulariser sa situation, même s'il peut justifier de dix ans de présence dans le pays. Elle rendra plus dure la vie de tous les travailleurs immigrés en interdisant pratiquement le regroupement familial. Les hommes de droite au pouvoir savent que les entreprises de production ne peuvent pas se passer des travailleurs immigrés. Mais l'« immigration choisie », c'est choisir en fonction des besoins du grand patronat. C'est, surtout, rendre le sort des travailleurs immigrés plus précaire.

En affaiblissant la situation d'un nombre croissant de travailleurs, jeunes, immigrés, précaires en tout genre, le gouvernement et le patronat veulent affaiblir l'ensemble du monde du travail. Il ne faut pas les laisser faire !

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette Laguiller

NANCY

Dimanche 12 février
à 16 heures

Palais
des Congrès
rue du
Grand-Rabbin-
Haguenaer

ARGENTEUIL

Samedi 25 février
à 19 heures

Salle Pierre-Dux
9, boulevard Héloïse
Avec Patrice Crunil,
Michel Breton et Domi-
nique Mariette

BORDEAUX

Mardi 28 février
à 20h 30

Athénée
Municipal
place
Saint-Christoly

LILLE

Vendredi 3 mars
à 20 heures

Maison de
l'Éducation
permanente (MEP)
place
Georges-Lyon
près Bd J-B Lebas

MARSEILLE

Vendredi 17 mars

Salle du
Château des Fleurs
16, boulevard Michelet
(8^e)
Métro Rond-Point-
du-Prado

Entrée libre

• Contrat nouvelle embauche

Peu d'emplois, beaucoup de mensonges

Depuis la mise en place du CNE (contrat nouvelle embauche), les commentaires officiels expliquent sur tous les tons que ce serait là un contrat très favorable aux salariés et aux chômeurs et que, plus le gouvernement démolit la législation du travail, plus il permettrait aux patrons d'embaucher.

Le gouvernement nous abreuve de discours sur les vertus du CNE mais un sondage, certes limité et aux résultats approximatifs comme ceux de tant de sondages, publié par le magazine *Usine nouvelle* dans son numéro du 12 janvier, donne quelques indications sur la situation réelle. Les enquê-

teurs s'interrogeaient pour savoir si les employeurs qui avaient réalisé des embauches dans le cadre des CNE l'auraient fait de toute façon. Autrement dit : est-ce que le CNE est créateur d'emplois ?

Ce sondage a concerné 300 dirigeants d'entreprises ayant embauché en tout 354 person-

nes en CNE, échantillon limité, mais il montre que les trois quarts des employeurs interrogés reconnaissent qu'ils auraient de toute façon embauché les salariés recrutés et que même 40 % d'entre eux admettent qu'ils l'auraient fait en contrats à durée indéterminée. Autrement dit, le CNE leur a fourni la possibilité d'embaucher avec un contrat beaucoup moins favorable aux salariés et nettement plus favorable aux employeurs. Car c'est cela la réalité du CNE.

Le gouvernement manque de chiffres – et pour cause ! – pour convaincre que ce type de contrat a généré des emplois. En revanche, les chiffres ne manquent pas sur les travailleurs perdant leur emploi, chaque semaine apportant son lot de licenciements collectifs : Seb, Arcelor, Philips, pour ne citer qu'eux. Si une chose est sûre, c'est que le CNE facilitera encore un peu plus les licenciements, puisque les salariés embauchés avec un tel contrat vivront avec l'épée de Damoclès

du licenciement suspendue au-dessus de leurs têtes pendant deux ans.

Pour les patrons, qui de surcroît sont exonérés de charges sociales sur les emplois assortis d'un CNE, c'est une bonne affaire, tandis qu'au passage Villepin et le gouvernement peuvent se vanter d'améliorer les statistiques du chômage.

Tous ces gens-là mériteraient vraiment que les salariés les licencient pour une durée indéterminée !

André VICTOR

• Apprentissage

Découverte de l'exploitation et du chômage

« À 14 ans, on veut l'éducation, et pas l'exploitation ! », criaient les enseignants dans les manifestations du 2 février. Ils protestaient contre la décision d'autoriser l'apprentissage dès 14 ans, que le gouvernement faisait voter à l'Assemblée nationale le soir même.

Villepin avait annoncé cette mesure après la flambée de violence dans les banlieues. Dès la prochaine rentrée scolaire, l'éviction précoce du système éducatif sera donc mise en place pour les élèves « confrontés à des difficultés qui les conduisent à n'entrevoir aucune perspective d'avenir au sein de notre société », comme dit le texte de loi.

En prenant cette mesure, le gouvernement s'appuie sur le

fait bien réel qu'une petite partie des enfants des quartiers populaires ont accumulé un tel retard que l'école semble ne plus rien pouvoir leur apporter. Dès l'école primaire, puis au collège, il n'y a jamais eu d'enseignants en nombre suffisant pour les aider à surmonter leurs lacunes. Les années passant, ils renoncent donc à apprendre quoi que ce soit, suivent les cours épisodiquement, quand ils ne rejettent pas violemment l'école. Cette réalité est celle de tous les établissements scolaires de banlieue. Mais ce n'est pas un aboutissement normal ou fatal, contre lequel il n'y aurait rien à faire. La scolarité obligatoire fut portée de 13 à 16 ans en 1959, il y a près d'un demi-siècle. C'était alors considéré comme une avancée, et c'en était une. En revenant en arrière, le gouvernement consi-

dère que cette prolongation de la durée de l'enseignement obligatoire a été un échec. Mais l'échec de qui, sinon des gouvernements qui n'ont pas mis à la disposition de l'Éducation nationale les moyens nécessaires ? Pire, ils les ont considérablement réduits.

En autorisant l'apprentissage dès 14 ans, le gouvernement ouvre la voie au désengagement de l'État dans l'éducation des enfants à partir de cet âge. Personne ne sera forcé de quitter le collège, nous dit-on. Mais la plupart de ceux qui sont en apprentissage à 16 ans s'y retrouvent, parce qu'il n'y a pas assez de places en lycée professionnel. D'après les nouvelles dispositions gouvernementales, les enfants passeront d'abord une année, de 14 à 15 ans, à tenter d'acquérir les connaissances qu'ils n'ont pas réussi à maîtri-

ser jusque-là, en alternance avec des stages en entreprise. Après quoi, à 15 ans, ils signeront un contrat d'apprentissage et se retrouveront au travail dans une boulangerie, un salon de coiffure ou sur un chantier. Les stages de la première année seront rémunérés à un tarif qui n'est pas encore déterminé. Quant aux apprentis de 15 ans, on peut craindre qu'ils soient payés comme le sont actuellement ceux de 16 ans, soit à 25 % du smic.

L'aubaine est plus que tentante pour les employeurs, et pourtant tout laisse à penser qu'une bonne partie des jeunes de banlieue resteront sur le carreau, ceux qui ont le plus de difficultés pour s'exprimer, ceux dont la tête ne revient pas aux patrons, ou dont les patrons pensent que cette tête les défavorisera vis-à-vis de leur clien-

tèle. Les organisations patronales de l'artisanat et du commerce ont fait savoir que leurs membres n'avaient aucune envie d'hériter d'élèves rejetés des collèges. Et actuellement, même à 16 ans, la recherche d'une place en apprentissage est pour les jeunes de banlieue un véritable parcours du combattant, à l'issue duquel ils se retrouvent trop souvent sans rien. À cela s'ajoute le fait que 20 % des contrats d'apprentissage sont rompus avant terme.

En définitive, ce sera donc l'exploitation ou le chômage, à un âge où pour l'avenir de ces jeunes il serait plus profitable qu'ils restent scolarisés. À condition qu'existent les moyens nécessaires à leur formation.

Daniel MESCLA

Apprenti junior

À peine le texte sur l'apprentissage était-il voté à l'Assemblée, que des documents étaient envoyés dans certaines villes de la Seine-Saint-Denis aux conseillers d'orientation chargés d'aider les élèves dans le choix de leurs études.

Ce document intitulé « *Présentation de l'apprentissage* » doit être distribué « à tous les collégiens de 14 ans révolus. »

La formation est présentée comme relevant du « statut scolaire », alors que les centres de formation d'apprentis ne relèvent pas de la responsabilité de l'Éducation nationale mais des Chambres des métiers, donc du patronat. Le texte précise qu'il dépend du niveau des jeunes que ce contrat « apprenti junior » débouche sur un vrai contrat d'apprenti à 15 ans. Or c'est précisément parce que son niveau sera jugé insuffisant pour suivre une scolarité normale que la voie de l'apprentissage sera choisie.

Si le contenu précis des formations offer-

tes n'est pas encore fixé, des textes accompagnent déjà la mesure pour expliquer aux patrons les avantages que représenteront les « apprentis juniors » : exonération de charges sociales, excepté la part retraite et accident du travail ; salaires très bas, entre 21 % et 68 % du smic selon l'âge de l'apprenti ; facilité d'embauche puisque aucun contrôle ni aucune condition ne sont posés aux employeurs qui accueillent des apprentis depuis 1996.

Le nombre d'apprentis, tous niveaux de formation confondus (du CAP au BTS), était de 360 000 en 2003. L'objectif affirmé du gouvernement est de le faire passer à 500 000 d'ici 2009. Gageons que de Robien se satisfait de pouvoir économiser dans les collèges les frais liés à ces 140 000 élèves en moins et de pouvoir offrir au patronat cette main-d'œuvre à vil prix !

Karine MORIN

Et en prime, le travail de nuit dès 15 ans

Lors du débat sur l'apprentissage dès 14 ans, le gouvernement a confirmé que leur jeune âge n'empêchera pas ceux qui se retrouveront en apprentissage d'être éventuellement obligés de travailler une partie de la nuit et le dimanche. Il continue à démanteler sans répit les quelques protections dont bénéficiaient encore les mineurs au travail.

Il n'y a pas si longtemps, il était interdit de faire travailler les apprentis mineurs le dimanche. En 2002, la Direction du Travail prévoyait des dérogations. En 2005, sous la pression des organisations patronales, une nouvelle loi autorisait cette pratique, entre autres dans l'hôtellerie, les boulangeries-pâtisseries, les cafés, les

fleuristes ou les épiceries. Pour ce qui est du travail de nuit, en principe interdit aux mineurs, des dérogations étaient accordées depuis longtemps. Le gouvernement a modifié le mois dernier le Code du travail sur ce sujet, confirmant que le travail était autorisé pour les apprentis mineurs à certaines périodes de la nuit dans les boulangeries-pâtisseries, les restaurants, les hôtels, les spectacles et les courses hippiques.

Tout cela est maintenant valable dès l'âge de 15 ans. Loi après loi, ce gouvernement progresse... vers les droits sociaux qui existaient au XIX^e siècle.

D.M.

• Réunion de la gauche « qui veut gouverner »

Marchandages au sommet

Le sommet de la gauche réunissant les formations qui se déclarent « prêtes à gouverner ensemble », selon la formule martelée depuis le congrès du Mans par les dirigeants du PS, a été précédé de quelques péripéties.

Il y a eu un coup de gueule de Marie-Georges Buffet qui déclarait : « Il y en a assez que les uns et les autres se cherchent des prétextes. Il y en a assez des petits jeux partisans qui conduisent à l'échec. Réunissons-nous sur ces deux points incontestables : organiser la riposte à la droite, organiser un grand débat populaire sur des propositions alternatives ». Il y a eu aussi le refus des Verts de se rendre à cette rencontre sous prétexte qu'elle n'avait pas d'ordre du jour précis. Mais cette incartade théâtralisée fut de brève durée. Les convives seront donc tous présents, même les Chevènementistes, et pourront figurer sur la photo de cette future union de la gauche en voie de reconstitution, qui ressemblera, selon toute vraisemblance, comme deux gouttes d'eau à la précédente.

Certes les protagonistes offrent pour le moment un spectacle où apparaissent surtout les chamailleries. C'est de bonne guerre. Il en va ainsi dans tout marchandage.

L'enjeu, pour le PS, est d'obtenir de ses partenaires traditionnels leur appui pour la présidentielle de 2007. Derrière quel candidat ? Bien malin qui saurait le dire aujourd'hui, pas

même la direction du PS. Mais cela paraît secondaire pour les participants de ce sommet qui ne semblent pas s'en inquiéter et qui scandent en chœur, « on veut un programme » tout en sachant que si le PS, ou tel ou tel de ses dirigeants s'avance à promettre le quart de la moitié de quelque chose dans un domaine quelconque, cela n'aurait aucune valeur pour l'avenir.

Pour s'en convaincre, il suffit de faire le parallèle entre Fabius à la tête d'une des manifestations du 7 février contre le CPE et le CNE, écharpe au vent, avec un chapeau très méditerranéen, et Jospin qui, en 1997, défilait en tête de tous ceux qui voulaient empêcher la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde, en Belgique. Quelques semaines plus tard, cette usine qui appartenait à l'État était fermée. Jospin était devenu Premier ministre et avait oublié Vilvorde. Mais ce qui vaut aujourd'hui pour Fabius vaudrait tout autant pour un autre candidat ou candidate du PS qui accéderait à l'Élysée. Que ce soit Ségolène Royal, qui tressait ces jours-ci des louanges à Tony Blair, Strauss-Kahn, Hollande ou un autre. Des noms qui sont interchangeables pour une même politique.

En fait, ce qui se négocie entre les partenaires de cette gauche, ce n'est pas tant le candidat que le PCF, les Verts, les Chevènementistes sont prêts à cautionner, pas plus que le programme de ce candidat, mais le nombre de circonscriptions



AFP

gagnables aux législatives qui vont suivre, en clair le nombre de députés que le PS concédera à ses partenaires en échange de leur appui à la présidentielle. François Hollande avait crûment précisé les termes du marché le 16 janvier dernier en déclarant : « Que vaut-il mieux pour ces partis politiques ? Avoir un candidat (à la présidentielle) ou un groupe parlementaire ? ». Il semble que les Verts soient tentés par cette offre, tout comme Chevènement.

Quant au PCF, il faudra attendre son congrès qui se tiendra en mars. Le PCF présentera-t-il un candidat ou laissera-t-il cette candidature en débat, selon la formule utilisée jusqu'alors par la secrétaire nationale du PCF ? Entre la pression de ceux qui se veulent les défenseurs de « l'identité communiste », et qui insistent pour que leur parti soit repré-

senté par un des leurs, et les propositions alléchantes du PS, il n'est pas certain que le congrès du PCF en décide, en tout cas en décide tout de suite. Mais le fait même que la question se pose en ces termes, montre que les dirigeants du PCF ne sont pas plus prêts à défendre les intérêts des travailleurs qu'ils ne l'étaient en 1981 ou en 1997. Ils ont beau répéter dans des déclarations récentes que la gauche a été trois fois au pouvoir, et qu'elle a échoué trois fois, ils se

montrent partants pour s'embarquer, toutes voiles dehors, vers un quatrième échec.

Les travailleurs, tous ceux qui veulent que les choses changent véritablement pour les classes populaires, n'ont absolument rien à espérer de ces sommets qui se succèdent, et ne conduisent qu'à des déboires et des échecs.

Jean-Pierre VIAL

• Ségolène Royal fait l'éloge de Blair

Tout un programme

Ségolène Royal, possible future candidate du PS à la présidentielle, a fait parler d'elle, en tressant quelques lauriers au Premier ministre travailliste britannique, Tony Blair – et accessoirement en envoyant quelques vacheries à ses camarades du PS français.

C'est ainsi qu'elle a déclaré être en accord avec « certaines idées » du Premier ministre britannique, déplorant qu'il soit « caricaturé en France » dans les milieux de gauche, et vantant par exemple son bilan en matière d'emploi des jeunes, domaine où il a « eu de réels succès, en utilisant plus de flexibilité, mais aussi plus de sécurité. » Et, n'étant pas à une contre-vérité près, elle l'a également loué pour avoir « réinvesti dans les services publics ». Au passage, d'une petite phrase fraternelle-

ment destinée à Bertrand Delanoë, elle a rappelé que « Tony Blair a gagné les Jeux Olympiques ».

Un certain nombre de responsables socialistes, tel Jean-Luc Mélenchon, ont immédiatement crié à la trahison des valeurs de gauche, et fait mine de s'alarmer du danger de « social-libéralisme » qu'incarneraient les propos de Ségolène Royal. D'autres, comme Julien Dray, ont au contraire volé à son secours.

La proximité de l'élection présidentielle, et avant même cette élection, le choix du candidat des socialistes, prévu pour novembre, n'est pas fait pour atténuer la bataille à fleuret moucheté que se livrent entre eux les ténors du PS. On a pu voir Fabius, bien connu pour son passé de socialiste « de

droite » tenter de se donner une couleur plus populaire à l'occasion du référendum sur la constitution européenne. Ségolène Royal, elle, a choisi de séduire l'électorat centriste.

Bien naïf qui prendrait ces prises de positions et ces oppositions politiques pour argent comptant. Tout ce beau monde s'était retrouvé bras-dessus, bras-dessous autour d'une motion de synthèse, lors du dernier congrès du Mans, tout comme il se retrouvera dans le même gouvernement si toutefois « cette gauche qui veut gouverner » l'emporte. Pour gouverner comme Blair ? Comme Schroeder ? Ou comme Jospin ? Bien malin celui qui saura expliquer en quoi ces trois options sont fondamentalement différentes.

Jean RAYNARD

• Parité...

Toujours peu de places pour les femmes

François Hollande pour le PS s'est engagé à ce que son parti présente 50 % de femmes aux législatives de 2007.

Quelle audace ! Une loi dite sur « la parité », qui impose aux partis de respecter ce principe lors de la désignation des candidats pour les élections législatives, a été promulguée il y a plus de cinq ans ! Même si cette loi veut constituer un point d'appui un peu plus favorable aux femmes, il est possible de passer outre à condition d'accepter une pénalité financière, plus exactement une réduction de l'aide versée par l'État aux partis. Aux législatives de 2002, c'est cette option qu'avaient choisie non seulement l'UMP en présentant moins de 20 % de femmes, mais aussi le PS et le PRG, qui avaient présenté moins de 35 % de candidates.

Bien évidemment la loi ne fixe des règles que pour le nombre de candidates et ne s'occupe pas des circonscriptions qui leur sont dévolues. Elle n'oblige donc pas à ce que la parité soit respectée pour

les sièges.

On peut faire confiance au machisme régnant dans les partis ayant une représentation parlementaire pour assigner aux candidates des circonscriptions où elles n'ont guère de chances... d'être élues. Ainsi en 2002, à l'issue des élections législatives, les femmes ne représentaient toujours que 12,3 % des élus à l'Assemblée nationale.

Chirac s'est déclaré favorable à un renforcement des sanctions financières prévues contre les partis politiques. Une vraie posture de Tartuffe, lui qui n'a rien fait pour imposer la parité à son propre parti en 2002.

Eh oui, l'égalité entre les femmes et les hommes ne devrait pas relever de quotas et de règles, mais aller de soi. Mais le petit monde des politiciens masculins, qui ne se gêne pas pour administrer des leçons de morale, n'est pas prêt à faire une place aux femmes de leur propre bord politique.

Annie ROLIN

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

7 février... et maintenant ?

Les manifestations du 7 février ont montré qu'une partie de la classe ouvrière et de la jeunesse est décidée à ne pas laisser passer le Contrat Premier Embauche (CPE) proposée par Villepin. Car même si nous n'étions que 200 000 et quelques dans la rue, pour reprendre les premiers chiffres donnés par la police, lors de cette première journée d'action, tout montre, même les sondages – c'est dire – que de plus en plus de gens, vieux comme jeunes, ont pris conscience du scandale que ce serait de laisser passer ce « projet le plus social pour les jeunes » (Villepin dixit).

Le CNE, dont le CPE n'est que l'extension, est une formule qui marche, nous dit-on : plus de 245 000 contrats signés. Mais ce n'est pas la preuve qu'on crée des emplois, comme le prétend le gouvernement, c'est tout simplement la preuve que les patrons apprécient la formule ! Et pour cause : précariser une partie des travailleurs ne peut que peser vers le bas sur les conditions de travail et sur les salaires de tous. D'ailleurs à droite, on ne cache pas que si le CPE se met en place, l'étape supplémentaire pourrait être un nouvel élargissement de la formule à tous les âges, et la fin du CDI, comme le réclame le Medef. Oui, c'est bien tous les travailleurs qui sont visés. Mais maintenant, heureusement, c'est bien devenu le sentiment de la majorité d'entre eux.

La réaction entamée doit donc se poursuivre. Un mouvement d'ensemble de la jeunesse et des travailleurs pourrait faire reculer le gouvernement et en finir avec le CPE, le CNE et sans doute, si ce mouvement devenait raz de marée, avec la précarité.

Au soir de cette première journée, représentants des confédérations syndicales comme des partis de gauche ou des organisations étudiantes affirment leur volonté de ne pas en rester là, de donner une suite, de se mobiliser jusqu'au retrait du CPE. Des rencontres entre les représentants des organisateurs des manifestations de mardi sont déjà programmées. Voilà une bonne chose. Il faut battre le fer quand il est chaud. Une mobilisation, quelle que soit son envergure de départ, n'a de chance de grandir que si à chaque étape la prochaine est déjà en vue.

Pourtant, si on ne peut que se féliciter de cette volonté déclarée de poursuivre la lutte, on ne peut quand même oublier qu'après d'autres journées d'action semblables, et même des plus importantes, on a eu droit aux mêmes déclarations des dirigeants syndicaux... puis à attendre des mois pour

que la fameuse suite soit enfin proposée. Après le 4 octobre dernier encore par exemple. Bernard Thibault déplore, maintenant la passivité des autres confédérations qui a suivi cette journée, qui avait pourtant compté au moins le double de manifestants que ce 7 février. Il a raison, mais lui qui n'a pas réagi alors, que va-t-il vraiment faire aujourd'hui quand il s'engage à donner une suite ?

Pourtant, si on ne peut que se féliciter également que la gauche, PS en tête, semble soutenir sans réticence la protestation, et pour une fois ait réagi rapidement (même si c'est en partie sous l'impulsion des organisations étudiantes) on ne peut que s'interroger sur la réelle détermination de ces politiciens qui semblent plus compter sur le parlement ou sur les urnes que sur la rue. Un parlement où, ne serait-ce que parce que l'opposition est en minorité, les choses sont réglées d'avance (et alors que le recul de Chirac à propos de la loi sur la colonisation vient au contraire de démontrer que, même après qu'elle ait été votée, une loi peut toujours être défaite... mais par une mobilisation populaire) ! Des élections qui sont dans plus d'un an, le temps sans doute pour de Villepin non seulement d'appliquer le CPE mais de le faire passer dans les mœurs !

Les directions syndicales, les directions des partis de gauche sont engagées dans la lutte ? Parfait. La mobilisation peut effectivement prendre corps. Dans les lycées, les facs, dans les entreprises, l'indignation doit trouver un débouché. La question du CPE met en lumière la précarité de la jeunesse. C'est toute cette précarité qu'il faudrait contester, celle que nous promettent le Medef et Villepin, comme celle qui existe déjà.

Il n'y a aucune raison de cracher sur l'aide que partis de gauche et confédérations syndicales peuvent apporter, aucune raison de refuser l'unité avec tous ceux qui disent vouloir prendre part à cette mobilisation, dans la rue comme dans les grèves. En revanche cette mobilisation, comme cette unité d'ailleurs, n'ont d'autre garantie que la pression que les jeunes et les travailleurs peuvent exercer pour les imposer et les contrôler, c'est-à-dire l'organisation et la coordination de ceux qui sont déjà mobilisés, dans les facs, les lycées mais aussi la jeunesse des quartiers ou les entreprises. Organisation et coordination qui sont à construire. Une tâche qui dépend de l'extrême gauche... au moins à la hauteur de son influence dans la jeunesse et parmi le monde du travail.

Michel CHARVET

Convergences Révolutionnaires n° 43 (janvier-février 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : La crise permanente du logement.

Articles : Une année sans élections... – Le mythe de la « police de proximité » – SNCM, RTM, SNCF : les grèves torpillées de 2005 – Bosch, Fenwick : l'allongement du temps de travail – Des CCP à la banque postale : la privatisation en marche – Belgique : attaque contre les préretraites – États-Unis : Une nouvelle centrale syndicale – Iran, Irak : le mouvement ouvrier et communiste sous le feu.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Établissements hospitaliers

Le palmarès de la sécurité ?

En France, près de 7 % de malades hospitalisés contractent une maladie infectieuse au cours de leur hospitalisation – une infection nosocomiale – et chaque année plus de 4 000 malades hospitalisés meurent ainsi, non pas de la maladie qui a entraîné leur hospitalisation, mais de ce type d'infection.

Certes, nous dit-on, c'est en partie la rançon des progrès d'une médecine qui pratique de plus en plus d'exams à l'aide de sondes, de cathéters... Et puis, il faut aussi compter avec les germes infectieux devenus avec le temps insensibles aux antibiotiques qui auparavant les tuaient. C'est vrai, mais ce n'est pas que cela. On se souvient, dans les années 1990, de la Clinique du sport où des dizaines de personnes avaient été victimes, après une opération, d'une infection osseuse liée à une stérilisation défectueuse des instruments chirurgicaux. Et puis, il y eut aussi les cas de légionellose à l'hôpital Pitié-Salpêtrière où, on l'a appris depuis, le réseau d'eau chaude était incapable de maintenir une température suffisante pour éradiquer la bactérie.

Face aux craintes du public et au problème réel posé par ces infections nosocomiales, les ministères de la Santé successifs se sont mis au boulot. Lundi 6 février l'actuel ministre, Xavier Bertrand, rendait public un classement des hôpitaux publics et cliniques privées en fonction de ce problème. Attention, il ne

s'agit pas d'un classement en fonction du taux d'infections nosocomiales dans les établissements, ni donc de l'assurance que rien ne peut arriver dans les établissements les mieux notés. Non, il s'agit uniquement d'un palmarès en fonction des moyens que ces établissements ont mis en œuvre pour prévenir les infections nosocomiales. Devrait suivre dans les années à venir la mise en place d'autres palmarès, en fonction du taux d'infections après intervention chirurgicale, puis du volume de produits alcoolisés utilisés pour se laver les mains, puis encore de la consommation d'antibiotiques dans les établissements. Mais il en manque un, et qui pourtant serait primordial pour comprendre et donc remédier à ces infections dramatiques : le palmarès des restrictions budgétaires. Dans la plupart des hôpitaux, les budgets ont été amputés au point qu'il manque du monde, à tous les niveaux, pour assurer les conditions d'hygiène obligatoires.

À coups de contrôles routiers et de PV, le gouvernement a réussi à faire tomber le nombre de tués sur les routes en dessous de la barre de 5 000. À coups de dotations en moyens financiers et humains, il pourrait diminuer considérablement le nombre de morts par infections hospitalières. Encore faudrait-il en avoir la volonté politique.

Sophie GARGAN

• Un ancien ministre pleure sur un manque de 800 millions d'euros

Trou pour les hôpitaux pendant que l'industrie pharmaceutique s'épanouit !

Selon la Fédération hospitalière de France, qui regroupe l'ensemble des établissements hospitaliers publics, début janvier, il manquait d'ores et déjà 800 millions d'euros dans les caisses de l'hôpital public pour faire face en 2006 ne serait-ce qu'aux dépenses prévues. Ces chiffres viennent du président de la Fédération hospitalière de France, qui n'est autre que Claude Évin, l'ancien ministre socialiste de la Santé. Il s'y connaît sans doute, pour avoir mené en son temps une politique pas bien différente de la politique actuelle. Mais, aujourd'hui dans l'opposition, il peut nous révéler que l'année dernière, pour boucler les comptes, les hôpitaux ont, sans renfort de publicité, augmenté le prix de la journée d'hospitalisation. Et l'augmentation a été telle que le ticket modérateur, la partie qui reste à la charge du malade, a augmenté de 20 à 60 % selon les établissements ! Pour certaines hospitalisations, le ticket modérateur

atteindrait ainsi 120 à 140 euros par jour...

Depuis des années, le taux des remboursements des médicaments ne fait que diminuer. Depuis le 1^{er} janvier dernier, le forfait hospitalier a encore augmenté. Depuis la même date, on est ponctionné d'un euro non remboursable pour toute consultation. Sous peu, il faudra sans doute acquitter un forfait de 18 euros pour tout acte chirurgical ou médical dépassant les 91 euros... C'est que, comme ose l'affirmer les ministres, pour colmater le trou de la Sécu, il faut « responsabiliser » les malades.

Pendant ce temps-là, les multinationales de la pharmacie vendent à prix d'or certains médicaments aux hôpitaux : de nouveaux médicaments efficaces contre certains types de cancers sont facturés 3 000, 4 000 et même 5 000 euros par mois et par malade ! Mais là, il n'est plus question de responsabilisation !

S. G.

Non à la nouvelle loi Sarkozy contre les immigrés !

Jeudi 9 février, Sarkozy a présenté son nouveau plan sur l'immigration. Les grandes lignes de cet arsenal anti-immigrés sont connues, le projet de loi est public, et Sarkozy s'en fait régulièrement le zélateur.

Son maître mot est : « *Nous ne voulons plus d'une immigration subie, nous voulons une immigration choisie.* » Sarkozy a plusieurs objectifs. D'abord, et cela devient une banalité, des préoccupations politiques qui l'amènent à ratisser les voix de Le Pen ou de De Villiers, ou qui le poussent à affirmer sa différence vis-à-vis de Villepin.

Ses choix visent aussi à satisfaire les chefs d'entreprises avides de main-d'œuvre qualifiée et bon marché. Le volet spécial employeurs prévoit que des étrangers pourront se voir accorder une carte temporaire d'un an, renouvelable le temps du contrat, mais que cette carte pourra être retirée s'il y a rupture du contrat.

Ces mesures visent pour l'essentiel à rendre plus difficile la vie des immigrés, à transformer les quelques régularisations « de droit » en arbitraire soumis à l'administration et à la police.

Par exemple, le projet restreint de manière considérable le regroupement familial. Les conditions requises pour faire venir sa famille sont durcies. Les ressources (mais pas les allocations) et le logement seront pris en compte pour accepter... ou refuser à une famille de venir rejoindre l'immigré régulièrement installé en France. En outre, il faudra signer et accepter un

« contrat d'accueil et d'intégration ». Pour les mariages mixtes, les conjoints étrangers devront patienter bien plus longtemps qu'auparavant pour demander leur régularisation. Et encore, celle-ci ne sera plus délivrée de plein droit. Ils devront désormais justifier de leur « intégration républicaine ».



Le droit d'obtenir une carte de séjour pour un étranger vivant en France depuis dix ans est abrogé.

Dans tous les domaines, ce qui était de plein droit, si on remplissait les critères, n'existe plus.

Cela résume la volonté de Sarkozy. Non pas lutter contre l'immigration, lui-même admet que c'est impossible, mais rendre la vie de tous les étrangers bien plus difficile.

Bertrand GORDES

• Région de Belfort

La police de Sarkozy à l'œuvre

La venue de Sarkozy le 26 janvier à Montbéliard et à Belfort n'est pas passée inaperçue. À Montbéliard, il s'est adressé au patronat pour vanter « *le pôle automobile de compétitivité* » subventionné par les fonds publics, a fait la leçon à des élèves sur les bienfaits de la police. À Belfort il a parlé du TGV, inauguré un tronçon de route nationale et tenu un meeting.

À Montbéliard, l'union locale CGT avait appelé à un rassemblement pour dénoncer la politique du gouvernement. Une délégation de travailleurs de l'usine Marti, qui venait de reprendre la production après soixante trois jours d'occupation, devait aussi être reçue par le ministre.

La ville avait préalablement été quadrillée par la police et les CRS. Une cinquantaine de manifestants s'étaient rassemblés derrière des barrières qui barraient l'accès à la mairie. C'est sur ordre que les CRS ont repoussé les manifestants, puis les ont brutalement chargés, malgré leurs protestations.

Des coups de matraque ont été distribués et un responsable du syndicat CGT de l'usine Peugeot, Christian Driano, également militant de Lutte Ouvrière, a

été molesté, jeté à terre, lunettes brisées, puis relâché, devant des passants et des journalistes éberlués.

La presse locale du lendemain dénonçait l'agressivité des CRS et affirmait que l'opération visait à faire disparaître du champ de vision de Sarkozy le moindre drapeau, la moindre bannière.

Le soir, à Belfort, la ville était également « en état de siège », la police occupait tous les carrefours et les CRS faisaient preuve de la même agressivité envers les manifestants repoussés énergiquement.

Pour faire bonne mesure, à Montbéliard c'est un CRS qui a porté plainte pour jet de projectile ! Notre camarade a été convoqué au commissariat pour enquête. Une trentaine de militants CGT l'ont accompagné et attendu bien au chaud dans les locaux de la police, jusqu'à ce qu'il sorte une heure plus tard. Dans l'opinion publique de la région, l'attitude de la police de Sarkozy a été largement désapprouvée et condamnée.

Correspondant LO

• Février 1956

Quand Guy Mollet s'inclinait devant les ultras d'Algérie

Fin janvier 1956, la victoire électorale des partis du Front républicain (essentiellement le PS et les radicaux socialistes, 30 % des voix à eux deux) se traduit par l'investiture à la tête du gouvernement du dirigeant du Parti Socialiste Guy Mollet. Sa désignation se fit avec le soutien du PCF (qui avait obtenu de son côté près de 26 % des voix).

Depuis fin 1954, la France était engagée en Algérie dans ce qui était devenu une véritable guerre, pour empêcher les Algériens d'accéder à l'indépendance. Les partis du Front républicain avaient remporté les élections sur la promesse qu'ils allaient faire la paix en Algérie. Guy Mollet déclarait lors de son investiture à l'Assemblée nationale : « *L'objectif de la France, la volonté du gouvernement, c'est avant tout de rétablir la paix... C'est maintenir et renforcer l'union indissoluble entre l'Algérie et la France métropolitaine. (...) C'est en même temps reconnaître et respecter la personnalité algérienne et réaliser l'égalité politique totale de tous les habitants d'Algérie.* »

Ce langage pouvait laisser entendre que le gouvernement allait s'engager dans des concessions aux partisans de l'indépendance de l'Algérie. Mais l'Algérie était une colonie de peuplement, où vivaient un million d'Européens, privilégiés par rapport à la population indigène, inquiets pour leur avenir, et qui constituaient une base de masse possible pour tout ce que le pays comptait d'éléments réactionnaires. Toute perspective de négociation avec les nationalistes algériens était inadmissible pour ces gens-là. Leur hostilité vis-à-vis du nouveau gouvernement fut alimentée par sa décision de remplacer le gouverneur-général en poste à Alger, Jacques Soustelle (qui se classait parmi ceux qui ne voulaient rien céder au FLN), par le général Catroux, considéré comme un homme plus ouvert à la conciliation. Les tenants de l'Algérie française, ceux qu'on appelait « les ultras », ne tardèrent pas à se faire entendre.

Afin de présenter son programme pour sortir de cette guerre qu'il qualifiait d'« *imbécile et sans issue* », et qu'il résumait par le tryptique « *cessez-le-feu, élections, négociations* », Guy Mollet se rendit en Algérie le 6 février.

Lorsqu'il débarqua à Alger, la foule massée sur les trottoirs, les balcons, les toits, l'accueillit à coups de pierres, de débris de toutes sortes, de tomates pourries. À plusieurs reprises, la police fut obligée de dégager le cortège officiel. Cet accueil, ponctué par les cris de « *Catroux au poteau* », décida ce dernier à renoncer immédiatement à ses nouvelles fonctions, donnant ainsi une première satisfaction aux ultras qui continuaient cependant à crier « *Guy Mollet démission* ».

Guy Mollet ne démissionna pas. Mais il capitula. Il reçut les organisa-



Guy Mollet (à droite) s'entretient avec le général Catroux, le 6 février 1956, avant le départ pour l'Algérie et la reculade du premier, et la démission du second.

teurs de l'émeute, les représentants des organisations d'anciens combattants. « *Homme de gauche, je n'ai pas hésité cependant à dire qu'il ne fallait diminuer en rien l'effort militaire* », expliqua-t-il un peu plus tard. Il s'adressa aux Algériens en ces termes : « *Vous aussi vous avez vos extrémistes. Il y a parmi vous une poignée de forcenés et de criminels qui prennent leurs directives hors d'Algérie et servent des intérêts qui n'ont rien d'algériens. Il y a aussi des hommes que la misère a rendu sensibles à leur propagande et qui se sont laissés égarer.* »

Lorsque le 10 février le socialiste Robert Lacoste arriva à son tour en Algérie pour remplacer Catroux, il annonça que son objectif était de « *maintenir, indissolubles, les liens entre la France et l'Algérie.* » La majorité élue pour faire la « paix en Algérie » allait au contraire intensifier l'effort de guerre.

Pourtant, cette guerre était vraiment « *sans issue* », comme l'avait si bien dit Mollet pendant la campagne électorale. Les jours de l'empire colonial français étaient comptés. Mais pour mener une autre politique, il aurait fallu avoir le courage politique de l'imposer à l'état-major, dont le cœur penchait du côté des ultras.

Le gouvernement Guy Mollet, comme tous ceux qui lui succédèrent jusqu'à la fin de la Quatrième République, fut incapable de faire une autre politique que celle que voulait l'armée. Du détournement de l'avion marocain qui transportait les dirigeants du FLN, en octobre 1956, au bombardement du village tunisien de Sakhiet, en février 1958, ils couvrirent toutes les initiatives des généraux.

Il fallut l'arrivée au pouvoir d'un homme de droite, de Gaulle, pour imposer à l'extrême droite et à l'état-major une politique qui allait mener, en 1962, à l'indépendance de l'Algérie. Mais les reniements de la chambre de Front républicain avaient auparavant coûté six années de guerre supplémentaires, des milliers de morts parmi les soldats du contingent, et des centaines de milliers parmi la population algérienne.

Lucienne PLAIN

• Haïti

Mascarade électorale sur fond d'insécurité et de misère

En évinçant par la force le président Aristide du pouvoir le 29 février 2004, les dirigeants américains et français prétendaient avoir agi pour favoriser le retour de la démocratie en Haïti. Le Conseil Électoral Provisoire (CEP) devait se charger d'organiser rapidement des élections pour désigner le nouveau président, ainsi que les députés et les sénateurs devant siéger dans la nouvelle assemblée. Après avoir été repoussé quatre fois, le premier tour de ces élections s'est finalement déroulé le 7 février.

Les représentants des puissances tutélaires et de l'ONU qui tenaient à ce que ces élections se déroulent au plus vite n'ont pas attendu les résultats pour afficher leur satisfaction. À la différence de l'actuel duo Boniface-Latorue, désignés par les occupants et dont l'autorité ne dépasse guère les limites du palais présidentiel, le nouveau gouvernement pourra au moins se prévaloir d'une légitimité électorale.

Il n'en demeure pas moins qu'aucun des problèmes pesant sur Haïti n'est résolu pour autant. Que ce soit Préval – ex-Premier ministre d'Aristide donné favori par les sondages –, Manigat, Bazin ou un autre candidat, celui qui sera vainqueur ne changera rien au sort de la popu-



Un bidonville à Port-au-Prince.

lation, et de la population pauvre en particulier. Aucun des trente-deux candidats qui se sont mis sur les rangs pour la présidence n'a d'ailleurs fait des propositions concrètes pour améliorer si peu que ce soit les conditions de vie des travailleurs et des plus pauvres.

La situation n'a pourtant fait qu'empirer depuis 2004. Les bandes armées, dans lesquelles se mêlent les « chimères » qui prétendent se battre pour le retour d'Aristide, des ex-militaires reconvertis en hommes de main,

des assassins, des trafiquants de drogue et des truands, tiennent la population en otage et font régner la terreur en toute impunité. Dans la capitale Port-au-Prince, les gangs armés ont fait de certains quartiers populaires, comme Bel Air et l'immense bidonville de Cité Soleil, des repaires dans lesquels ni la police, ni la Minustah – forces de sécurité déployées sous la bannière de l'ONU et disposant d'importants moyens militaires – ne cherchent à s'aventurer. Depuis quelque temps, ces bandes multiplient

même les incursions dans des quartiers plus riches jusque-là épargnés, répandant les assassinats, incendies criminels, vols, viols et rackets. Activités très lucratives, les braquages de véhicules et les enlèvements contre rançon se développent, frappant jusque dans les rangs des nantis, des diplomates ou des organisations caritatives. Plusieurs patrons ont d'ailleurs pris prétexte de l'insécurité régnant sur les axes routiers desservant la principale zone industrielle – la route nationale n°1 et la route de

l'aéroport – pour mettre la clé sous la porte.

Il n'en reste pas moins que c'est dans les classes populaires que la violence armée fait le plus grand nombre de victimes. Dans une récente conférence de presse, Médecins sans Frontières a souligné que, sur les 220 blessés par balles qu'ils avaient soignés durant le seul mois de décembre, la plupart venaient des quartiers pauvres et que plus de la moitié était des enfants, des femmes et des vieillards.

La population n'est pas seulement victime de cette insécurité qui perdure et s'aggrave, elle s'enfonce chaque jour un peu plus dans une extrême pauvreté, une situation qui est amplifiée par l'augmentation des produits de première nécessité, la déliquescence de l'économie et la ruine de la quasi-totalité des infrastructures publiques (santé, transports collectifs, réseaux d'eau et d'électricité, routes...).

Avec les élections qui viennent de se tenir, les grandes puissances ont peut-être réussi à organiser une mascarade électorale, une parodie de démocratie destinée surtout à légitimer leur intervention militaire pour contraindre Aristide à l'exil, mais elles n'ont réglé ni le problème de l'insécurité, ni aucun des problèmes qui se posent à la population.

Roger MEYNIER

• Le retour de la directive Bolkestein

L'Union européenne veut tirer salaires et conditions de travail vers le bas

« La directive Bolkestein n'existe plus », avait déclaré Chirac pendant la campagne du référendum sur la Constitution européenne. Et Strauss-Kahn, du PS, lui avait fait écho : « Elle est tombée dans les poubelles de l'histoire. » Mais visiblement la Commission européenne l'a ressortie de la poubelle puisque, dans une version à peine modifiée, elle fera finalement l'objet d'un vote au Parlement européen, le 14 février prochain.

Les syndicalistes de la CGT, CFDT, CFTC, FO, UNSA, SUD, FSU, etc., appellent, à juste titre, à manifester à Strasbourg, dès le 11 février, ainsi que le jour du vote contre cette directive qui

entend encore dégrader les conditions de travail des salariés européens.

La directive Bolkestein avait fait l'effet d'une bombe au moment où les dirigeants européens essayaient d'imposer leur traité constitutionnel et il leur avait semblé plus judicieux de la mettre en veilleuse. Mais, depuis, elle a fait son petit bonhomme de chemin et la voilà de retour dans une version à peine modifiée. Si le texte a été amendé sur certains points, la rapporteuse de cette directive au nom du Parlement européen, la socialiste allemande Evelyne Gebhardt, admet elle-même que, sur certains points, elle est « pire que la proposition initiale ».

Le fond de la directive reste le

même : traiter les salariés des entreprises prestataires de services non pas en fonction des conditions de travail et de salaires du pays donneur d'ordres mais en fonction du pays d'origine, ce qui revient à tirer vers le bas les conditions d'exploitation et de rémunération. Tout au plus est-il concédé que le pays d'accueil devra vérifier que le droit social du pays d'origine est bien respecté !

D'autre part, en commission, un amendement qui tentait d'exclure les services publics de cette directive a été rejeté. Les seules activités qui en seraient exclues, du moins pour le moment, seraient la santé, les services sociaux, la culture, l'audio-visuel et les jeux de hasard ! En revanche, des pans

entiers du secteur public seraient visés comme celui de l'eau, de l'énergie, du ramassage des ordures, tous secteurs où les entreprises privées engrangent déjà des profits faramineux. Le secteur éducatif serait également menacé.

Avec cette initiative, l'Union européenne entend généraliser des pratiques qui ont déjà cours et qui ont été dénoncées à de multiples reprises, comme par exemple l'embauche au tarif de leur pays d'origine de salariés d'Europe de l'Est ou de pays du Tiers Monde aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. Encore ces jours-ci, on apprenait qu'à Porcheville, EDF faisait appel à un sous-traitant polonais qui payait ses salariés deux ou

trois euros de l'heure et les logeait de manière inadmissible.

Pendant la campagne référendaire, les partisans du traité constitutionnel, de droite comme de gauche, avaient prétendu que l'Union européenne était par elle-même une garantie que le droit social serait tiré vers le haut. Mais en réalité, c'est tout le contraire. Par le biais de cette directive, l'Union européenne tente de fournir des armes juridiques supplémentaires aux patrons, qui en sont déjà fort bien pourvus, pour réduire encore les droits sociaux existants en tirant salaires et conditions de travail vers le bas.

C'est bien pourquoi cette directive doit être rejetée !

Jacques FONTENOY

• Naufrages

Les profits d'abord

Après la mort de près d'un millier de passagers, dans le naufrage d'un ferry égyptien en mer Rouge, des manifestants en colère s'en sont pris, le 6 février, aux locaux de la compagnie.

Les rescapés ont souligné qu'un incendie avait fait rage pendant des heures avant que le bateau sombre. Ils ont aussi fait état du nombre insuffisant de canots de sauvetage, accusation reprise officiellement par le porte-parole du président égyptien, Hosni Moubarak. Pire, la presse égyptienne a dénoncé l'état des ferries qui sillonnent la mer Rouge dans des conditions de sécurité déplorables car trop vieux, mal entretenus, mal équipés, parfois surchargés et aux équipages souvent mal formés.

Combien parmi eux avaient déjà servi dans les pays riches avant d'entamer une deuxième vie, dans ces conditions de sécurité dégradées ? C'est le cas du navire naufragé, le *Boccaccio* construit en 1970 par un chantier près de Naples pour le compte de la compagnie italienne Tirrenia.

Après vingt-huit ans de navigation entre le port de Rome et la Sardaigne, la compagnie propriétaire l'avait vendu à une compagnie égyptienne. Il avait pris le nom de *Al-Salam Boccaccio*. Entre-temps, deux ponts avaient été ajoutés, surélevant le ferry de sept mètres. Tout en offrant plus de prise au vent, cette transformation avait créé des problèmes de stabilité en relevant le centre de gravité : « Quand vous ajoutez de la hau-

teur sur un bateau, les risques de tangage sont majeurs. Les stabilisateurs étaient très efficaces, mais ils devaient être dirigés avec attention. En cas de mer agitée par exemple, ils peuvent au contraire avoir un effet déstabilisateur », expliquait l'ex-commandant italien de ce navire. Ces risques n'ont pas arrêté les propriétaires de Tirrenia, pas plus qu'ils n'ont empêché la société italienne de classification Rina d'accorder à ce ferry égyptien l'autorisation de naviguer, comme elle l'avait fait aussi pour l'*Erika* responsable d'une gigantesque marée noire.

Les naufrages sont particulièrement nombreux dans les pays pauvres. Mais ils se produisent aussi dans des pays riches car, même lorsque la vétusté n'est pas en cause, la course à la

rentabilité financière entraîne une réduction de l'entretien à laquelle s'ajoute un nombre maximum de rotations, à l'origine du naufrage du car-ferry *Herald-of-free-Enterprise*, chaviré à la sortie du port de Zeebrugge en Belgique en 1987. Le drame s'était renouvelé sept ans plus tard au large des côtes finlandaises quand 852 personnes périrent dans le naufrage du ferry *Estonia*.

Selon le journal de la compagnie d'assurance britannique Lloyd's, le navire *Al-Salam Boccaccio* avait été « exclu des eaux européennes » du fait de « son âge, ainsi que son incapacité à se conformer aux règles de sécurité



de l'après *Estonia* ».

Ainsi fonctionnent les affaires : un armateur européen a pu vendre son bateau-poubelle à un homologue d'un pays pauvre. Qu'ils transportent du pétrole, des produits chimiques, ou des passagers, ou qu'ils aillent se faire désosser comme le *Clemenceau*, c'est la même course aveugle vers les profits qui est en cause. Les principaux responsables sont, la plupart du temps, basés dans un petit nombre de pays riches, mais leurs méfaits s'étendent au monde entier.

Annie ROLIN

• Liberia

Les forçats des trusts du caoutchouc

Le journal *Le Monde* du 3 février a publié un reportage décrivant les conditions effroyables dans lesquelles vivent, au Liberia, les travailleurs d'une plantation de caoutchouc, propriété de Firestone, société du groupe Bridgestone, second producteur mondial de pneus.

Ceux qu'on appelle « les saigneurs d'hévéas », parce qu'ils entaillent les arbres et recueillent le latex qui en coule, sont payés trois dollars par jour et travaillent dans des conditions épouvantables. Trois à quatre fois par jour, sept jours sur sept, ils parcourent à pied le kilomètre entre la plan-

tation et l'usine, portant à même l'épaule deux seaux de 30 kg. Sans aucune protection, ils déversent le latex dans une cuve remplie d'ammoniac, avant qu'un camion ne l'amène au port de Monrovia, la capitale, d'où un cargo part pour les usines Firestone aux États-Unis. Au Liberia, on ne transforme rien, on ne fait que recueillir la précieuse sève avec la sueur et le sang de ces forçats. L'un d'eux, père de huit enfants, s'exprime ainsi auprès de la journaliste du *Monde* : « Moi j'ai étudié douze ans à l'école. Je sais quels mots mettre sur les choses. C'est de l'esclavage comme dans les livres d'histoire. On joue entre les acides et l'ammo-

niaque. Ce travail, on ne fait qu'en mourir. »

Dans cette plantation de 400 000 hectares, une des plus grandes du monde, huit millions d'hévéas sont ainsi traités, à raison de 650 à 800 arbres par « saigneur » et par jour, quand en 1956 le quota était de 250 à 300 arbres et en 1979 de 400 à 500. Et cela dure depuis 1926, date de la signature de la concession signée entre Firestone et le Liberia, concession renouvelée en 2005 pour dix-sept années supplémentaires « en compensation des années perdues pendant la guerre civile » qui a ravagé le pays pendant près de quatorze ans... mais sans que jamais la plantation

n'en souffre. Depuis bientôt un siècle que Firestone pille ce pays, il n'a jamais pris la peine d'installer ni l'eau courante, ni l'électricité pour les 10 000 ouvriers qui continuent de vivre dans des « divisions » aux murs en terre, aux toits en tôle ondulée, les familles – souvent plus de dix personnes – se partageant une pièce voire deux.

Ce reportage du *Monde* dénonçait les pratiques du groupe Bridgestone, 250^e entreprise mondiale en termes de chiffres d'affaires, ayant réalisé plus de 22 milliards de dollars de bénéfices en 2005. Mais dans bien d'autres pays d'Afrique, d'autres sociétés occidentales pil-

lent les richesses et exploitent les populations pauvres dans des conditions semblables, voire pires. Le seul empire de Vincent Bolloré, présent dans une quarantaine de pays africains (mais aussi en Asie, en Amérique du Sud, etc.), possède d'immenses plantations en Côte-d'Ivoire (hévéas), au Cameroun (palmiers à huile), etc., sur lesquelles les travailleurs sont soumis au même esclavage que chez Firestone. Car les fortunes de tous ces groupes n'ont pu s'édifier et continuer à grossir qu'avec la sueur et le sang des travailleurs du monde entier.

Cédric DUVAL

• Italie

Élection molle

Berlusconi, Premier ministre italien, veut mettre toutes les armes de son côté pour le scrutin du 9 mai prochain. Il a, d'après le journal que dirige son propre frère, promis à son confesseur de s'abstenir de toute activité sexuelle jusqu'au jour du vote afin, sans doute, de favoriser l'intercession divine en sa faveur. Deux mois et demi d'abstinence, à soixante-dix ans, pour pouvoir appliquer cinq ans de rigueur (salariale), ce n'est pas cher payé...

P. G.

• États-Unis

Tout pour les profiteurs de guerre

Le président Bush vient de présenter le projet de budget de son gouvernement. Le budget total n'est en augmentation que de 2,3 %, alors que celui de la « sécurité intérieure » augmente de 8 % et celui de la Défense de 7 %. Le budget de la Défense atteint ainsi 439 milliards de dollars, 50 % de plus qu'en 2001, et 120 milliards supplémentaires destinés aux guerres d'Irak et d'Afghanistan.

Pour l'argent des généraux, pour les profits des marchands

de canons et des profiteurs de guerre, Bush prévoit de rogner sur les budgets sociaux : 28 % de baisse pour l'éducation, 30 % en moins pour le logement, 36 milliards de diminution de crédits (sur cinq ans) pour la couverture sociale des personnes âgées ou handicapées, etc.

Bush affirme que sa politique « défend les citoyens ». Les riches certainement. Quant aux pauvres, il les étrangle !

P. G.

Au sommaire de Lutte de Classe N° 94 (février 2006)

- **Israël**
Après la disparition politique de Sharon
- **À propos du centenaire de la loi de Séparation de 1905**
L'union de l'État et des Églises pour défendre la propriété bourgeoise
- **Grande-Bretagne**
Les attaques contre les retraites par le patronat et le gouvernement
- **Tribune de la minorité**
Quand la classe ouvrière chinoise s'éveille
- **Annexes**
Extraits des interventions au congrès de Lutte Ouvrière des 3 et 4 décembre 2005



Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

• Zones franches

Franchement, c'est pas ça

La ministre déléguée à la Cohésion sociale, Catherine Vautrin, a annoncé la création d'ici le 1^{er} août de quinze nouvelles zones franches urbaines. Il en existe actuellement 85, les premières ayant été créées en 1997 par Juppé, avec l'objectif d'inciter des patrons à s'implanter dans ces zones, moyennant d'alléchantes exonérations.

Le patron d'une PME de moins de cinquante salariés était exonéré pendant cinq ans, d'impôt sur les bénéfices, de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, des cotisations sociales

patronales. Et les artisans et commerçants de leurs cotisations sociales personnelles. Ces exonérations étaient prolongées neuf ans à des taux dégressifs (de 60 à 20 %) pour une société de moins de cinq salariés. Pour celles de cinq salariés et plus, l'exonération était prolongée trois ans aux mêmes taux dégressifs.

En neuf ans près de 37 000 entreprises, en majorité des commerces et des entreprises de services, ont répondu « présentes » et près de 90 % de leurs patrons s'en disent satisfaits et bien décidés à ne pas en partir.

Alors le gouvernement, toujours désireux d'en faire plus pour les patrons, propose toute

une série d'avantages pour les quinze nouvelles zones franches. Elles seront ouvertes aux entreprises de moins de 250 salariés, et non plus seulement cinquante. Par ailleurs le plafond du bénéfice exonéré passera de 60 000 à 100 000 euros et pourra être majoré de 5 000 euros par salarié employé à plein temps résidant dans une zone urbaine sensible – comprenez : dans une banlieue. Enfin les grands patrons ne sont pas oubliés puisque, s'ils investissent dans une PME installée en zone franche, ils pourront déduire de leur résultat imposable 50 % de leurs versements, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires et à condition

de garder leur participation au minimum trois ans.

Au total, ce seront donc encore des millions d'euros qui viendront s'ajouter aux 350 millions que l'État n'a pas touchés en 2004 du fait de ces exonérations.

Les conséquences sur l'emploi sont, elles, bien moins brillantes. Dans les zones franches, qui regroupent 1,5 million de personnes, le taux de chômage est de plus de 20 %, soit le double de la moyenne nationale, et il n'y a que 88 000 personnes qui y travaillent. Alors, franchement, les subventions au patronat, ça suffit !

Cédric DUVAL

• Dette de l'État

À ceux qui en ont profité, de payer !

L'État va se désendetter. Dominique de Villepin et Thierry Breton l'ont une nouvelle fois promis lors de la « conférence nationale sur les finances publiques ».

Ils ont fixé l'échéance de 2010 pour atteindre les 0 % de déficit public, promesse d'autant plus facile à faire que ce sont leurs successeurs qui auront à la tenir. Sur le papier, c'est simple. Il suffit, disent-ils, de bloquer les dépenses de l'État. Comme l'inflation est de 1,5 % par an, cela reviendra à les réduire d'autant. Reste à savoir qui paiera...

La dette publique se monte actuellement à 1 100 milliards d'euros, plusieurs fois le budget

annuel de l'État, qui se monte aux alentours de 220 milliards d'euros. Son remboursement coûte 40 milliards d'euros par an et figure juste derrière le budget de l'Éducation nationale dans les dépenses publiques. Réduire cette ponction sur les impôts payés par la population serait bien sûr une bonne chose, si c'était à ceux qui ont creusé la dette qu'on demandait de l'apurer. Mais tel n'est pas le cas.

Si la dette a triplé depuis 1980, c'est essentiellement parce que les gouvernements ont multiplié les cadeaux aux patrons et aux classes aisées. « Faire payer moins ceux qui ont plus », telle a été la ligne directrice. Allègements de cotisations, subventions, révision en leur faveur des barèmes de

l'impôt, ont creusé un trou « abyssal » dans le budget de l'État. Mais quand il est question de rembourser, ce n'est pas vers eux que se retourne Villepin. Il a certes déclaré qu'il allait mettre fin aux réductions d'impôts, mais c'est une manière de dire, en supposant qu'il tienne parole, qu'il ne reviendra pas sur celles largement accordées aux plus riches. Elles continueront à peser lourdement sur les budgets des prochaines années.

Par contre, en ce qui concerne les effectifs dans la fonction publique, il faut « tirer profit des départs en retraite », a affirmé Villepin. On sait ce que cela veut dire : du personnel en moins dans les écoles ou les hôpitaux. Villepin s'est même

permis d'embarquer dans sa galère les collectivités locales, qui ne sont pratiquement pas endettées, en leur demandant de ne pas augmenter leurs dépenses. Il fallait oser, après leur avoir transmis la responsabilité du financement du RMI, celle du personnel ouvrier et de service des lycées et collèges ou encore la charge de l'entretien des routes nationales, toutes choses dont le coût risque d'augmenter dans les années qui viennent.

C'est dire que ce sont les services publics, c'est-à-dire par contre-coup la population laborieuse, qui vont faire les frais de l'opération.

Daniel MESCLA

De l'argent il y en a... pour les marchands de canons

Le gouvernement n'arrête pas de répéter que les caisses de l'État sont vides, et que la population doit faire des sacrifices.

Mais en ce début 2006, deux dépenses creuseront notablement le déficit budgétaire : la commande d'un nouveau porte-avions et les premières livraisons d'avions Rafale fabriqués par Dassault.

Au moment où le *Clemenceau* lesté peut-être de plus de 500 tonnes d'amiante risque de sévir une dernière fois en empoisonnant des travailleurs indiens, la ministre Alliot-Marie signe un accord de coopération avec l'Angleterre en vue de la construction en 2007, par Thalès entre autres, d'une nouvelle génération de porte-avions, dont un pour la France.

Le gouvernement a déjà autorisé un crédit de 926 millions d'euros dans la loi de finances pour 2006. La construction de cet engin coûtera aux contribuables la bagatelle de trois milliards d'euros.

Deuxième annonce : Dassault-Aviation commence à livrer aux armées de terre et de mer des *Rafale-F3*. Il s'agit d'une première série de quatorze pour 2006 (sur un achat ferme de 120), mais la commande totale porte sur 294 appareils livrables en quinze ans.

Au catalogue de Dassault, chaque appareil est facturé cinquante millions d'euros. Mais le rapport de la loi de finances 2006 précise qu'avec les 8,8 milliards que l'État a déjà déboursés depuis près de vingt



Un morceau du sous-marin nucléaire Le Terrible. Terrible pour le budget, en effet.

ans pour aider la firme Dassault à développer cet appareil, le coût de revient se monte à 113 millions par avion. Soit une facture de 33 milliards d'euros pour l'État, et cela bombes et missiles nucléaires non compris !

Des dizaines de milliards gaspillés qui vont enrichir les actionnaires de Dassault, Thalès et Cie, pendant que la population manque de logements, d'écoles et de crèches ! Ainsi va leur monde !

Louis BASTILLE

• CAC 40

Les profits caracolent

Les résultats des grandes entreprises du pays pour 2005 commencent à être publiés, et le moins que l'on puisse dire est que cette année a été bénéfique, extrêmement bénéfique pour elles. Pour les 40 entreprises qui figurent dans l'indice boursier du CAC 40, on annonce des profits globalement supérieurs à 80 milliards d'euros, pour 65 milliards en 2004 et une trentaine de milliards en 2003. Ces profits ont plus que doublé en trois ans.

80 milliards de profits, c'est le quart du budget annuel de l'État en France, et c'est plus que les budgets de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche réunis.

Total et les groupes bancaires tiennent la tête du peloton. La première bat son record de l'an dernier et fait un bond de neuf à douze milliards d'euros cette année. Quant à deux des banques du CAC 40, BNP-Paribas et Crédit Agricole, à elles deux elles talonnent Total. Mais les entreprises industrielles ne sont pas en reste. Le géant de la pharmacie Sanofi Aventis dépasserait les six milliards et demi de profits. Renault et Saint-Gobain réalisent respectivement 3,2 milliards et 1,3 milliard de bénéfice. Si Alcatel réalise un modeste milliard d'euros, France Télécom de son côté en réalise cinq fois plus.

Les commentateurs mettent en avant l'aspect mondial de ces grandes entreprises qui réaliseraient une part importante, 80 %, de leurs profits grâce à leurs activités et à leurs filiales à l'étranger. On veut bien les croire quand ils expliquent ces résultats par le coût nettement plus bas de la main-d'œuvre salariée dans les pays du Tiers Monde, en Chine ou ailleurs. Mais les mêmes qui parlent des délocalisations, nous disaient qu'elles étaient dues à une concurrence où il serait de plus en plus difficile de se tailler une place au soleil.

Ce n'est donc pas seulement pour survivre qu'ils exportent capitaux et fabrications. Notons cependant que 20 % de profits dans l'Hexagone, ce n'est pas rien.

L'ampleur des profits annoncés indique bien qu'il y a largement de quoi revendiquer des augmentations substantielles de salaires.

Michel ROCCO

• Mittal Steel et Arcelor

Barons de l'acier et rois du licenciement

L'annonce de la tentative du premier groupe sidérurgiste mondial, Mittal Steel, de racheter le deuxième, Arcelor, a fait grimper de plus de 30 % le cours de l'action Arcelor et de près de 10 % celui de Mittal Steel. Cette opération suivrait le rachat d'un groupe sidérurgique canadien par Arcelor, obtenu en surenchérissant par rapport à Thyssen Krupp, sidérurgiste allemand.

Et ce n'est sans doute pas fini : les profits considérables dégagés depuis quelques années par cette industrie (2,31 milliards d'euros pour Arcelor en 2004, 2,59 milliards pour les neuf premiers mois de 2005) se traduisent par ces batailles à coups de milliards que se livrent ces groupes pour se racheter les uns les autres.

À l'occasion de cette partie de Monopoly, ministres et responsables politiques ont fait

leur petit tour de piste. Thierry Breton, ministre de l'Économie, a montré quelques hésitations. Alors qu'il déclarait au dernier sommet de Davos : « *Tous les investisseurs, y compris les asiatiques, sont les bienvenus en France* », il a commencé par se dire « choqué » par la tentative de Mittal Steel. Puis, une semaine après, revenant à un discours plus conforme au libéralisme économique dont il se réclame, il concluait : « *Ce sont les actionnaires qui vont décider, ce ne sont pas les États.* » La doctrine de ces gens-là peut se résumer par cette formule : « *Lorsqu'il y a des profits à se partager, ce sont les actionnaires qui décident. Mais lorsqu'il faut éponger des pertes, ce sont les États qui payent.* » L'État français, tous gouvernements confondus, a renfloué la sidérurgie, par les subventions et les nationalisations, à concurrence de cent milliards de francs. En



revanche, non seulement il n'a pas levé le petit doigt pour empêcher les dizaines de milliers de licenciements, mais il les a organisés. À la fin de l'opération dite « plan acier » de Mauroy, qui a ruiné des régions entières, la sidérurgie est devenue bénéficiaire et a donc été privatisée. En fait, le ministre de l'Économie aurait dû dire : « *Ce sont les actionnaires qui décident de ce que font les États* »...

Le Parti Socialiste se déclare « *en opposition frontale à l'OPA* » de Mittal Steel sur

Arcelor. Mais il aura du mal à faire croire aux ouvriers sidérurgistes que c'est parce qu'il se préoccupe de leurs emplois. C'est sous des gouvernements socialistes que les travailleurs de la sidérurgie ont été licenciés par dizaines de milliers ! De plus, si aujourd'hui, alors qu'il est dans l'opposition, le PS demande l'intervention de l'État pour défendre les emplois, lorsqu'il dirige le gouvernement, sa devise devient : « *L'État ne peut pas tout* » (Jospin, Premier ministre en septembre 1999, à propos des licenciements chez Michelin, annoncés en même temps que des profits en hausse).

Le PCF, quant à lui, réclame un « *débat parlementaire* » et ajoute qu'il faudrait que l'État se porte acquéreur d'une partie du capital d'Arcelor afin d'empêcher la fusion. Oubliant peut-

être, lui aussi, que la plupart des licenciements dans la sidérurgie se sont faits alors que l'État était actionnaire.

Dans cette affaire, les deux plus grands menteurs sont les patrons respectifs des deux trusts. Ils disent tous les deux vouloir préserver les emplois et être celui qui défendra le mieux les sidérurgistes. Or, non seulement les deux sociétés licencient actuellement, ou prévoient de licencier, chacune pour son compte, mais Mittal Steel et Arcelor licencient même en commun ! En effet ils possèdent une filiale commune employant deux cents personnes, à Schifflange, en Belgique, usine dont la fermeture est programmée.

Les sidérurgistes ont depuis trente ans payé assez cher pour savoir que, pour se défendre, ils ne peuvent faire confiance ni à leurs patrons, ni aux États, ni aux gouvernements, seulement à leurs mobilisations.

Paul GALOIS

Territoire de Belfort

• Wagon Auto motive - Beaucourt

Non aux suppressions d'emplois

Vendredi 3 février, les travailleurs de Wagon à Beaucourt, où travaillent 210 personnes qui fabriquent des pièces de carrosserie pour le coupé cabriolet 307 Peugeot, ont débrayé l'après-midi et sont venus à une soixantaine manifester devant la préfecture de Belfort. Ils protestaient contre la suppression de 44 postes, qui devrait se traduire par des licenciements. Une première vague, selon les syndicats CGT et CGC.

Malgré un carnet de commandes en augmentation pour l'année 2005, la multinationale Wagon a annoncé un plan de restructuration se traduisant par la suppression de 210 postes, sur les 1 568 que comptent les six usines situées en France. Les trois autres usines touchées sont celles de La Souterraine (Creuse), Gérardmer (Vosges) et Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe (Orne).

Selon les dirigeants de Wagon, 80 salariés sont en « *sureffectif* » à Beaucourt, alors qu'à 20 kilomètres il est prévu d'agrandir l'usine implantée récemment à l'Aéroparc de Fontaine, qui assemble jusqu'à présent les pièces fabriquées à



Beaucourt. La direction promet une centaine d'embauches à Fontaine. Mais quand ? Après avoir d'abord licencié, voire fermé Beaucourt ?

La manifestation du 3 février à Belfort avait été organisée à l'occasion d'une rencontre prévue entre le préfet, les syndicats et la direction. Celle-ci n'est pas venue, déclarant : « *Nous ne souhaitons donc pas légitimer la position de la CGT, qui a tenu à faire de cette réunion un lieu de revendication.* » Elle ajouta qu'elle se rendrait à une nouvelle rencontre « *dès que les organisations syndicales seront prêtes à échanger dans un climat propice à un dialogue constructif* ».

Mais le problème n'est pas de dialoguer gentiment, c'est de faire reculer les patrons.

Correspondant local

• Fonderie Rencast – Delle

L'emploi à nouveau menacé

À l'usine Rencast de Delle, où 210 travailleurs fabriquent des carters et pièces en aluminium de moteurs d'automobile (70 % pour PSA), plus de 80 emplois sont menacés.

L'histoire de cette usine est celle d'une cascade de ventes et de rachats, avec à chaque fois des suppressions d'emplois à la clef. L'usine de Delle a appartenu au groupe Valfond, propriété durant cinq ans du milliardaire Michel Coencas, longtemps protégé de Peugeot. Quand il comparaisait devant les tribunaux pour fraude fiscale, détournement de fonds, qu'il opérait des dépôts de bilan artificiels pour licencier à sa guise et transformer des dettes en profits, ce Coencas était comparé à Tapie. En 1999, il a revendu Valfond à l'Union des Banques Suisses pour 1,6 milliard de francs, somme considérée comme démesurée à l'époque par les journalistes financiers. La fortune de Coencas était alors estimée entre 2 et 4 milliards d'euros. C'est en arguant de pertes insupportables que les banquiers d'UBS se sont aussi vite débarrassés de Valfond, sans aucun souci pour les travailleurs, en s'ingéniant à la saucissonner et en sabrant

dans les emplois. Mais si, comme ils le prétendent, ils ont fait une mauvaise affaire, cela n'a pas affecté les énormes bénéfices de l'UBS : en 2004, des profits records de 5,2 milliards d'euros.

C'est en février 2004 que le groupe Rencast, créé par des dirigeants venant de Valfond, a repris le secteur Aluminium de l'usine de Delle.

Avec l'appui des pouvoirs publics, qui ont effacé la plus grande partie des dettes fiscales et sociales, bénéficiant d'allègements d'impôts et de charges, et d'aides nombreuses à tous les niveaux, les prédateurs de Rencast ont fait une bonne affaire en faisant payer le prix fort aux ouvriers (50 licenciements sur 130 salariés à Douvaine en Haute-Savoie), en aggravant la précarité, les conditions de travail et de salaires.

Ces « *repreneurs* » disaient aux syndicats qu'ils ne prévoient pas de licenciements économiques à Delle. Seulement, des machines de fonderie ont été déménagées vers d'autres sites, et il n'y en a jamais eu d'autres amenées en échange, contrairement à leur promesse de soi-disant concentrer la production sur les grosses

pièces. En à peine deux ans, une quarantaine d'emplois ont déjà été supprimés à Delle. Depuis deux mois, les intérimaires ont été renvoyés.

Dans l'*Est Républicain* du 10 janvier, le directeur de l'usine de Delle déclarait : « *Pour autant, le résultat de 2005 du groupe sera bien meilleur que celui de 2004, et nous avons pris pas mal de commandes. Mais avec des marges très faibles, étant donné la concurrence qui fait rage entre les équipementiers et sous-traitants de l'automobile. Il nous faut donc impérativement augmenter notre productivité, pour éviter que nos comptes ne basculent, dans les années à venir, dans le "rouge".* » Alors, ils « *réfléchissent* »... à un plan de licenciements, le DRH ayant avancé le chiffre de 80 emplois à supprimer à Delle. En attendant, ce n'est pas le travail qui manque, en 3 x 8, dans des conditions toujours aussi dures.

Des profits gagnés sur notre dos et notre sueur, il y en a eu beaucoup et il continue à en couler, de quoi assurer largement le maintien des emplois et des salaires.

Correspondant LO

• Bordeaux : opération « Défense deuxième chance »

Alliot-Marie fait sa pub au détriment du personnel d'un centre de formation

Le centre de formation de Latresne, à proximité de Bordeaux, est un établissement dépendant du ministère de la Défense. Il est principalement spécialisé en aéronautique. Cinquante personnes y travaillent. Tous les ans, 3 000 stagiaires viennent y suivre des formations techniques et administratives. De plus, le centre dispense à quarante élèves une formation Bac professionnel aéronautique en deux ans. Il est le seul, dans le Grand Sud-Ouest à posséder cette spécificité aéronautique.

Mais Alliot-Marie, ministre de la Défense, dans le cadre de l'opération dite « Défense deuxième chance » est à la recherche de lieux pour implanter des centres de formation

appelés Établissements d'Insertion Défense (EID) et y accueillir des jeunes en difficulté, sans emploi ni diplôme, âgés de 18 à 21 ans.

L'objectif serait de faire parvenir ces jeunes, sur une durée de 6 mois pouvant aller jusqu'à 2 ans, au niveau de l'ancien certificat d'études, puis à celui du CAP (hôtellerie, service à la personne, service aux entreprises, métiers du bâtiment). Tous ces jeunes seraient volontaires et recevraient une allocation mensuelle de 300 euros.

20 000 personnes seraient ainsi formées tous les ans dans 50 centres situés à proximité des grandes villes. L'encadrement serait effectué par d'anciens militaires (un encadrant pour

deux jeunes !). Les cours seraient assurés par des personnels de l'Éducation nationale.

Quelques centres ont déjà ouvert. D'après Alliot-Marie, les sites choisis seraient principalement des sites militaires, d'anciennes casernes, donc des sites inoccupés.

Mais à l'automne 2005, les salariés du centre de formation de Latresne ont appris que le choix du ministère s'était porté sur leurs locaux pour une implantation dans la région d'un de ces Établissements d'Insertion Défense. Le site de Latresne a été choisi dans la précipitation, sans aucune information, sans concertation, comme si les occupants actuels et leurs activités n'existaient pas !

Pour faire passer la pilule, le ministère prétend qu'il ne s'agit que d'un partage des infrastructures entre l'EID et le centre de formation actuel. En fait l'opération « Défense deuxième chance » doit coûter le moins cher possible, et donc il faut des sites exploitables immédiatement. Mais pour assurer ses activités de formation, le centre a besoin de toutes ses infrastructures (salles de cours, restauration, hébergement, installations sportives, etc.). Les possibilités d'hébergement actuelles sont de 165 places. Mais à raison d'une centaine de jeunes en difficulté prévus pour les premiers stages, plus 50 encadrants, ce sont 150 places d'hébergement qui seront occu-

pées... pour commencer (chaque EID devant à terme recevoir 400 jeunes !). On voit ce qui resterait pour les stagiaires et élèves du centre de formation actuel !

Les salariés du centre de Latresne n'ont rien contre une formation donnée à des jeunes en difficulté mais ils ne sont pas d'accord pour qu'on leur fasse le coup du « Ôte toi de là que je m'y mette », parce que dans de telles conditions, c'est à terme la fermeture du centre, et la mort de ses activités. Ils ont commencé à se mobiliser, bien décidés à se défendre jusqu'au bout et à faire revenir le gouvernement sur sa décision.

Correspondant local

• Alcatel – Colombes (Hauts-de-Seine)

Les salariés manifestent contre de nouveaux chambardements

Lors d'un Comité central d'entreprise qui s'est tenu le 24 janvier, Alcatel CIT a annoncé son projet de restructuration qui consiste à regrouper six centres de la région parisienne (Massy, Vélizy, Meudon, Colombes, Marcoussis et Villarceaux) sur deux centres principaux qui seront Vélizy et Villarceaux (près de Monthléry). Les déménagements prévus concerneraient 2 000 personnes.

Aucun problème, clame la direction qui précise : « Les équipes concernées sont dispersées. Ce morcellement des activités, largement hérité de l'histoire, nuit à l'efficacité globale de l'entreprise. » Mais, ne vous inquiétez pas, Alcatel va investir 40 millions d'euros à Villarceaux pour vous accueillir : il y aura une cordonnerie, une salle de sport, une crèche et même

un solarium ! Mais nombre de salariés voient surtout les problèmes de transport que cela entraînera. Alors que Villarceaux n'est desservi que par de rares lignes de bus.

Très vite, la réaction s'est organisée. À Colombes, une lettre ouverte, adressée à Tchuruk, Dunogué et Callemard, tous grands directeurs d'Alcatel responsables de ce projet, a circulé, contre une « délocalisation » en lointaine banlieue, d'autant plus incompréhensible qu'une autre entité d'Alcatel continuerait à exister à Colombes ! Pour les salariés de Vélizy, le « choix » serait entre la migration et un changement complet de métier pour ceux, peu nombreux, qui pourraient trouver un autre poste. Le jeudi 2 février, une assemblée-compte rendu du CCE rassemblait plus de 500 personnes à

Vélizy, et à Colombes une centaine sur les 150 qui devraient rejoindre Villarceaux.

Alcatel qui se veut une entreprise de dialogue ouvrait un « blog » pour que les salariés puissent s'exprimer. C'est ce qu'ils ont fait en majorité pour exprimer leur colère parfois en termes très humoristiques. La direction d'Alcatel a également programmé une série de rencontres avec les salariés par unité de travail regroupant de 100 à 150 personnes. À Colombes la réunion a été plus houleuse. De nombreux participants sont arrivés avec des pancartes et des affiches marquant leur hostilité à la mutation à Villarceaux. Après la présentation des directeurs présents, un salarié est intervenu pour réclamer de tenir compte des impératifs des salariés en fonction de leur lieu d'habitation ; pour souli-

gner qu'il n'y a aucune raison de quitter Colombes, puisque ce site fait partie des fameux « pôles de compétitivité », où sont notamment installés Thales, Safran et... Alcatel. Si Alcatel veut renforcer Villarceaux, qu'ils embauchent des salariés sur place ! Et puis, pourquoi ne

serait-il pas possible de travailler en harmonie entre Villarceaux et Colombes puisqu'il est possible de travailler en collaboration étroite avec des équipes situées en Roumanie, en Chine ou en Inde ?

Correspondant LO



• La Poste - Centre de Tri – Rennes Airlande

Mobilisation pour des embauches

Au centre de tri de Rennes Airlande, comme sur l'ensemble de La Poste, la recherche de la productivité entraîne une baisse des effectifs. Cela se traduit par des départs en retraite non remplacés. Dans plusieurs équipes, il faut assurer le travail avec de moins en moins de monde et il devient difficile de poser des congés annuels qui peuvent être refusés

pour des besoins de service.

Face à cette dégradation constante de nos conditions de travail, deux services de nuit ont pris l'habitude depuis un mois et demi de se réunir à l'heure de la pause pour discuter de leurs revendications. Et une cinquantaine d'agents ont signé une demande d'embauche de personnel supplémentaire sur le cahier du CHSCT afin d'obliger

la direction à répondre. À plusieurs reprises nous nous sommes réunis devant la feuille de pointage, en début de service, pour exiger les embauches nécessaires pour combler les emplois vacants.

Au début, la direction a éludé le problème en nous faisant dire qu'elle étudiait la question et nous demandait de prendre notre mal en patience car la

situation devrait, à ses dires, se régulariser d'elle-même !

Cette attitude n'a fait que renforcer notre mécontentement. Craignant un risque de grève, la direction a finalement proposé cinq emplois nouveaux en avril ou en mai. C'était loin du compte puisque nous réclamons douze emplois de 18 h 30 à 6 heures, et tout de suite ! Cédant par petits bouts, la direc-

tion a alors fait une nouvelle proposition de deux autres postes, ce qui n'a pas suffi à empêcher 85 % du personnel de faire grève le 31 janvier. Le 2 février, profitant du préavis national, nous étions encore plus nombreux à cesser le travail. Nous sommes donc bien décidés à tout faire pour que la direction revoie sa copie au plus vite.

Correspondant LO

• Peugeot Citroën Automobiles

Les caristes font reculer la direction

En mars dernier, la direction a obtenu la signature de tous les syndicats, sauf la CGT, au bas d'un accord sur les classifications des ouvriers de production. Elle pouvait ainsi faire un pas de plus pour se dégager des règles de la convention collec-

tive de la métallurgie. Par exemple, cela lui permettait une « *évolution et des qualifications qui ne soient déterminées que d'après le poste occupé... le comportement professionnel et les performances au poste de travail* ». Pour les ouvriers, cela

voulait dire dépendre complètement de la hiérarchie. C'est elle qui choisit le poste occupé. De plus, cela supprime les références au métier, à l'ancienneté et aux diplômes.

La première étape de la mise en place de ce programme était

de supprimer la référence au métier sur les fiches de paie. Mais cela n'est pas passé inaperçu des caristes. Dans plusieurs usines du groupe (Aulnay, Saint-Ouen, Poissy, Sochaux, Tremery) des débrayages ont eu lieu et partout les directions

d'usine ont finalement reculé pour remettre la qualification de caristes. La direction du groupe n'en est sans doute qu'à un coup d'essai et elle tentera certainement d'autres coups... Mais ces premières réactions et reculs sont un encouragement.

• Citroën Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

Le mouvement des caristes

Mardi matin 31 janvier, à la distribution des feuilles de paie, les caristes ont découvert qu'ils n'étaient plus caristes mais « opérateurs polyvalents d'UEP cariste Logistique ». Cela voulait dire qu'on pourrait leur demander de travailler à n'importe quel poste dans l'atelier. Tout de suite, la discussion a commencé : l'avis était unanime, il n'était pas question d'accepter ! Ils se sentaient renforcés par le fait que ceux d'Aulnay avaient réussi à l'empêcher la semaine précédente. Rendez-vous était pris pour arrêter les cars et aller voir la direction.

À l'heure dite, les 22 caristes sont donc allés au service du personnel pour réclamer que leur qualification de cariste soit remise sur la feuille de paie. Là, un représentant de la direction a essayé de leur expliquer : c'est l'application des nouvelles normes de paie de la direction centrale, ils n'y pouvaient rien, et en plus cela ne changeait rien, etc. Alors, si ça ne changeait rien, pourquoi changer la feuille

de paie ?

Pendant ce temps-là, les grévistes stationnaient au service du personnel et au bout d'une heure, le manque de cars commençait à se faire sentir dans tous les ateliers. La direction finit par proposer un rendez-vous à tous les caristes, au même endroit le lendemain, pour la réponse.

Ainsi, ils ont repris le travail. Mais dès le soir, la direction envoyait à tous les chefs et aux syndicats un « mémo » annonçant que la qualification de « cariste » était rétablie sur la feuille de paie à partir de février. Ils n'avaient pas envie de voir les caristes débrayer une deuxième fois pour la réponse.

Le lendemain, le mémo photocopié a circulé dans tous les secteurs. La direction avait reculé. L'ambiance était bonne, chez les grévistes et, au-delà, chez tous les ouvriers pour qui c'était le premier mouvement depuis plusieurs années.

Correspondant LO

Les ouvriers du Ferrage se font respecter !

Jeudi 2 février, au Ferrage, devant toute l'équipe du matin, la chef annonçait qu'il manquait, en janvier, 936 heures de production. Elle précisait à chacun individuellement : « À toi, il manque 15 heures, toi, 28 heures, toi, 40 heures ». Tout le monde y est passé. Un ouvrier en vacances au Maroc a appris qu'il lui manquait des heures de production ! C'était pareil pour un autre, à l'hôpital ! Les 40 ouvriers et ouvrières de l'atelier n'ont pas accepté d'être traités

de feignants. La discussion a été vive. En sortant de la réunion, il n'a pas fallu longtemps pour qu'ils se retrouvent tous au milieu de l'atelier. Au bout d'une heure et demie de grève, un sous-chef des « ressources humaines » est venu avec les divers chefs dire que c'était une erreur de communication, une maladresse, une faute de leur part et qu'il fallait reprendre le... travail. Mais il ajoutait que les heures de grève ne seraient pas payées puisqu'elles n'avaient

pas été travaillées ! La direction reconnaissait ses « fautes » mais voulait que les ouvriers la payent ! Cela n'a pas ému les grévistes... qui ont continué.

Une heure plus tard, le chef du personnel est venu préciser qu'il ne serait pas tenu compte des manques d'heures de production pour l'attribution des coefficients et proposait de payer les heures de grève, sauf une heure restant à charge des grévistes, récupérable. Cette heure restait en travers de la gorge, mais la majorité des grévistes, prenant la mesure du recul de la direction, acceptaient de reprendre le travail, contents d'avoir pu dire ce qu'ils pensaient et de s'être fait respecter.

Après le débrayage des caristes le mardi et la grève du Ferrage le jeudi, les chefs de l'usine n'en menaient pas large. Eh oui, comme on l'a entendu, « plus on en accepte, plus ils en veulent, y en a marre ! »

Correspondant LO



• Möllertech – Châteauroux (Indre)

Le piège du chantage à l'emploi

Le groupe Möllertech a annoncé en décembre 2005 qu'il voulait supprimer 109 emplois dans ses entreprises en France, dont 87 à l'usine de Châteauroux, qui emploie 541 travailleurs à la fabrication de pièces plastiques pour l'automobile, tels que des tableaux de bord.

Ce projet montre ce que vaut la parole d'un patron : il y a un an, Möllertech avait en effet annoncé l'ouverture d'un site en Slovaquie à la demande d'un client qui y possède une usine de montage. Il ne s'agis-

sait pas de déménager la production pour les clients actuels – Renault à Sandouville, Heuliez dans les Deux-Sèvres – mais de nouvelles fabrications. Le directeur général déclarait alors : « *Nous avons déjà pris la décision de délocaliser, tout en maintenant l'emploi dans nos deux unités françaises, mais si nous ne parvenons pas à un accord (supprimant les 35 heures), nous délocaliserons en supprimant des emplois.* » Il supprima alors douze jours de congés (il en avait déjà repris trois en 2003, après avoir licencié 42 personnes en 2002), réorganisa le travail sur six jours au lieu de cinq

par semaine et décompta les temps de pause du temps de travail effectif.

Les attaques se sont ainsi enchaînées d'année en année, alternant plans de licenciements et augmentation du temps de travail. Des dizaines d'intérimaires ont aussi été laissés sur le carreau. Et puis, voilà qu'à présent la direction veut non seulement licencier, mais imposer de surcroît la flexibilité des horaires, avec le système des semaines « hautes » et « basses » selon son bon vouloir, et n'accorder aucune augmentation pour 2006.

Les patrons s'étant ostensiblement assis sur leurs engage-

ments de l'an dernier en matière d'emploi, la CGT a demandé que soient alors également considérées comme nulles et non avenues les concessions consenties par les salariés sur les 35 heures. Mais la direction n'a rien voulu savoir. Elle a organisé en janvier un référendum contre le retour aux 35 heures, pour le maintien des horaires actuels, en agitant l'épouvantail de la « mauvaise santé du marché automobile ». En incluant les employés du centre de recherche, la direction se flatte d'avoir obtenu une majorité de « oui ». Mais il n'empêche que dans les ateliers, malgré les

pressions, la moitié des ouvriers ont voté « non ».

Inutile de dire que les sacrifices demandés n'ont pas touché tout le monde : le groupe Möllertech, qui emploie 3 500 personnes dans 24 sites en Europe et en Amérique, fait des bénéfices. Ses donneurs d'ordres (Renault, Peugeot-Citroën, Opel...) en font davantage encore. Plus de profits pour les actionnaires au prix d'un chômage aggravé et d'un travail intensifié : les travailleurs n'ont aucune raison d'accepter cette logique folle !

Correspondant LO

• Lille – Hellemmes

Quebecor en veut toujours et encore

L'imprimerie Héliogravure Didier Quebecor à Hellemmes – 254 salariés – fait partie de la multinationale Quebecor qui emploie 32 000 employés dans plus de 130 imprimeries et ateliers répartis dans le monde.

En janvier 2006, son PDG Pierre-Karl Pelladeau annonce un investissement de 350 millions de dollars en Europe (3 050 salariés) pour l'achat de nouvelles rotatives ultramodernes en héliogravure et en offset.

Des investissements, il y en

aurait beaucoup à faire dans les différents sites, afin d'améliorer les conditions de travail dans les ateliers. Mais ceux qu'envisage la direction se situent au contraire dans le cadre de restructurations lourdes de menaces pour l'emploi. Le site de Corbeil est soumis à un plan de 133 suppressions de postes. À Mary-sur-Marne c'est 160 suppressions de postes qui ont été annoncées. Les salariés de Strasbourg sont sous la menace d'une fermeture, du fait de problèmes de pollution et du refus

de la direction d'investir pour la récupération de rejet de solvants dans l'atmosphère (coût : quatre millions d'euros).

À Lille, nous ne sommes pas épargnés et l'avenir s'avère aussi bien sombre. En 2005, 21 postes avaient été supprimés et nos conditions de travail aggravées. Il y eut bien sûr des réactions de protestation comme les quatre jours de grève que nous avons faits pour tenter de nous opposer à la suppression du paiement des trois jours de carence en cas de maladie et pour le

paiement d'une prime. Ce qui avait alors mis le feu aux poudres, c'était la décision de transférer 10 millions d'euros de trésorerie du site d'Hellemmes vers celui de Mary-sur-Marne, en prélevant au passage 3,3 millions pour les actionnaires, alors que l'usine était soi-disant en perte de plus de trois millions d'euros.

La riposte tente de se coordonner entre les deux sites de Quebecor. Vendredi 3 février, avec la CGT, des salariés de Corbeil, accompagnés d'une délégation

d'Hellemmes, se sont donné rendez-vous à Mary-sur-Marne avec l'idée suivante : vu que nous avons tous les mêmes problèmes, c'est tous ensemble que nous pourrions résister face à la direction. Lors de cette rencontre les discussions étaient fraternelles et une certitude se dégageait : ce n'est qu'en engageant la lutte pour refuser les restructurations et ses conséquences néfastes pour les travailleurs que nous pourrions ensemble marquer des points.

Correspondant local

• Jarret – Asnières

Deux jours de grève pour les salaires

Dans cette petite entreprise d'une quarantaine de salariés qui fabrique des amortisseurs, le mécontentement sur les salaires existait depuis plusieurs années. De plus, le patron vient de vendre pour 2,8 millions d'euros une partie de son activité à une autre entreprise. Nous n'avons pas vu la couleur de ce magot mais, depuis, notre situation est plus précaire et pèse sur nous tous.

Nous en avons eu assez d'avaloir des coulevres. Cette année nous avons fait circuler une pétition, signée par tous les présents, qui constatait, entre autres, que nous avions perdu jusqu'à 5 % de pouvoir d'achat depuis 2000, et qui demandait 100 euros pour tous.

Mercredi 1^{er} février, lors de la réunion du Comité d'entreprise, le patron a annoncé une augmentation de 1,8 %. Le len-

demain matin, la colère est immédiatement montée dans les ateliers et personne n'a repris le travail. Devant cette situation, la direction a proposé le rattrapage du coût de la vie depuis l'an 2000.

Mais nous n'y trouvons pas notre compte : on était loin des 100 euros pour tous que nous revendiquions.

Nous avons donc poursuivi la grève. Vendredi matin,

devant notre détermination et la peur de la contagion à la deuxième entreprise possédée par le patron, et qui se trouve pratiquement dans les mêmes locaux, le directeur a fait une nouvelle avancée : 5 % d'augmentation pour tous.

Ces deux jours de mobilisation ont donc payé. Sans avoir obtenu la totalité de ce que nous voulions, c'est-à-dire les 100 euros, nous avons repris le

travail avec une réelle augmentation sur notre fiche de paye.

Et puis la solidarité qui a existé entre nous nous fait chaud au cœur : certains n'auraient jamais cru qu'une grève puisse arriver dans une « petite boîte » comme la nôtre. La preuve du contraire, et nous nous en souviendrons lorsque nous devrons à nouveau nous défendre !

Correspondant LO

• Nettoyeurs en gare d'Austerlitz – Paris

De l'intérêt de faire pression sur la SNCF

L'entreprise TSI a repris le 1^{er} février, un chantier de nettoyage, grandes lignes et banlieue, en gare d'Austerlitz. Les ouvriers de ce secteur ont l'expérience des confrontations avec le patronat du nettoyage, qui ne recule devant rien pour ses profits : bas salaires, temps partiels, contrats précaires, effectifs insuffisants. À chaque renouvellement du contrat avec ses sous-traitants, la SNCF fait appel aux moins offrants, qui tentent donc de remettre en question les « avantages acquis ».

Rendus méfiants par l'expérience, les nettoyeurs ont fait savoir qu'ils souhaitaient rencontrer eux-mêmes leur nouvelle direction, avant même qu'elle soit à la barre... en l'avertissant qu'ils étaient prêts à se mettre en grève en cas de coup de jarret.

Après avoir rencontré des représentants syndicaux CFDT et Sud, TSI a donc accepté de venir sur le chan-

tier... le 31 janvier à 21 h 30. Les ouvriers ont fait valoir leurs salaires, supérieurs à la grille conventionnelle, ainsi que des primes particulières au chantier, résultat de grèves passées. TSI se dit rapidement d'accord sur le maintien des avantages acquis, individuels et collectifs, y compris pour les remplaçants (CDD).

Mais dès que les ouvriers demandèrent que leurs salaires bénéficient des augmentations conventionnelles annuelles, le DRH de TSI refusa de s'engager par écrit. Il dut repartir sous les huées des nettoyeurs qui entraient immédiatement et à 100 % en grève reconductible.

Au matin du 1^{er} février, une assemblée générale reconduisait à l'unanimité la grève pour 24 heures, décidait de la mise en place d'un comité de grève, élu et révocable, et allait déposer les revendications à la direction SNCF de la gare d'Austerlitz, conscients que c'était elle « le

vrai patron », et lui demandant d'intervenir.

Le 2 au matin, les grévistes intervenaient à nouveau, cette fois pendant la réunion des délégués du personnel cheminot de la gare. Là, la direction SNCF s'engagea à s'informer auprès de TSI des raisons de son mutisme devant les revendications des ouvriers. Le soir même TSI signait un protocole qui garantissait des augmentations pour tous les salaires, alignées sur les augmentations conventionnelles, ainsi que le paiement des jours de grève si le travail reprenait rapidement.

Le comité de grève, avec l'approbation des présents, décidait donc un premier nettoyage, tout en remettant la décision de signer le protocole à l'assemblée générale du lendemain, prise alors à l'unanimité... avec la ferme volonté de rester vigilants si TSI ne tenait pas ses engagements.

Correspondant LO

• Passage à niveau mortel

RFF responsable

Mardi 24 janvier, à Monbeugny (Allier), deux cheminots ont été tués par un train pendant leur travail sur un passage à niveau non protégé.

La dangerosité de ce passage était dénoncée depuis longtemps par les habitants. Un accident assez grave avait eu lieu le 3 octobre dernier, au même endroit. Mais les responsables de Réseau Ferré de France (RFF) avaient jugé que le trafic était en dessous des normes pour installer des barrières automatiques.

Le jour même de l'acci-

dent, des riverains recevaient une lettre de RFF les informant que « l'équipement du passage à niveau est en tous points conforme » et « qu'il est prévu qu'un tel passage à niveau est franchi sous l'entière responsabilité des usagers de la route » !

Il existe encore quatorze passages à niveau en Auvergne jugés « préoccupants », reconnaît RFF. Celui de Monbeugny n'en faisait même pas partie.

Correspondant local



Même avec des barrières automatiques, les passages à niveau sont dangereux. Sans barrières, ils deviennent... « préoccupants » ?

• Décentralisation des Atoss

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Au 1^{er} janvier 2006, 96 000 Atoss, personnels administratifs, techniciens, ouvriers et personnels de services des collèges et lycées, ont été mis à disposition des collectivités territoriales. Leurs nouveaux patrons sont maintenant le Conseil régional pour ceux des lycées et les Conseils généraux pour ceux des collèges.

Les Atoss ont le choix entre deux options : soit la fonction publique territoriale, soit le détachement longue durée en préservant le statut fonction publique d'État. Dans un premier temps, quel que soit le choix, tous restent dans les établissements scolaires. Mais ensuite ceux ayant opté pour la fonction publique territoriale se verront offrir des

postes hors établissements scolaires.

Le transfert de ces 130 000 fonctionnaires aux collectivités territoriales risque d'avoir des conséquences sur leurs conditions de travail. Car à nouveau patron, nouvelle donne. Et les collectivités territoriales ont la possibilité de tout remettre à plat : durée des congés, maintien ou non des pauses, primes, etc. Or, éparpillés, face à autant de patrons différents qu'il y a de régions et de départements, les travailleurs sont en moins bonne situation pour se défendre si leurs conditions de travail sont revues à la baisse.

Un autre aspect de la décentralisation est le développement de la privatisation. Le directeur de l'administration en charge de la décentralisation affirmait, lors d'une commission d'enquête sur

la fiscalité, que les collectivités territoriales auraient la possibilité d'aménager « le degré et le mode d'intervention d'entreprises privées en complément des fonctionnaires. Cette complémentarité existe déjà, mais elle pourra être redéfinie par les collectivités... » Cela n'est pas anodin et les collectivités territoriales peuvent en profiter pour rentabiliser au maximum le travail des Atoss ou se débarrasser de leur gestion en les confiant au secteur privé.

Déjà, dans certains collèges, des « techniciens » du Conseil général viennent dans les cuisines expliquer aux Atoss comment être plus rentables, poussant parfois le bouchon jusqu'à leur dire que maintenant il va falloir être motivé... Les Atoss apprécient, eux qui ont déjà un travail éprouvant pour un salaire qui avoisine le smic.

Mais surtout, le nettoyage et la restauration scolaire sont un énorme marché sur lequel l'énorme nombre d'entreprises de nettoyage ou de restauration. Eh bien, la décentralisation permettra aux collectivités territoriales qui le désirent de leur offrir cette manne, avec le risque que ce soit au détriment de la qualité et du prix des repas, du nettoyage et des conditions de travail.

Il n'y a donc aucun intérêt pour les Atoss à accepter la proposition d'intégrer la fonction publique territoriale. Mais en même temps, ceux-ci se rendent compte que le statut de fonctionnaire de l'Éducation nationale n'est en rien une protection contre le dépeçage du service public et la dégradation de leurs conditions de travail.

Fernand RIHAITE

Quand les députés discutent du travail... des autres

Un rapport de l'Assemblée nationale du 5 juillet 2005 a rendu compte des interventions de députés sur la décentralisation des Atoss.

Le député UMP de la Vienne, Yves Chamard, dit : « J'ai l'impression que nous pourrions les faire travailler un peu plus qu'ils ne travaillent aujourd'hui. » Voilà qui a le mérite d'être clair.

Mais pour arriver à la même idée, le député UDF de la Marne, Charles de Courson, se fend de démonstrations imparables : « Si l'on divise 1 607 heures par 143 jours d'ouverture des établissements scolaires, on arrivera à 11 heures... Or personne ne travaille 11 heures par jour ouvré. » Il omet juste de préciser qu'en plus des 143 jours d'ouverture, les Atoss

font de 20 à 25 jours de permanences par an...

Et l'auteur du Rapport Hervé Mariton, député UMP de la Drôme, de rajouter : « Quant aux vingt jours qui sont effectivement travaillés pendant les vacances scolaires, non seulement les cantines ne fonctionnent pas, mais le grand nettoyage du début de l'été (...) ne devrait pas prendre plus de

deux jours. » Ceux qui ont vu un grand nettoyage de lycée où tout est déménagé, décapé, ciré, savent que cela peut durer trois à quatre semaines.

Qu'importe la mauvaise foi, dès que ces messieurs parlent du travail des ouvriers, le mépris transpire... C'est même la seule chose qui peut les faire transpirer.

F. R.

• L. P. Francisco-Ferrer – Lille

Mobilisation réussie pour le réemploi d'une vacataire

Depuis la mi-octobre, une collègue, professeur de secrétariat, était sur une vacation de 200 heures, non renouvelable. Ce qui correspond à un peu plus de onze semaines de travail, payé aux environs de 1 300 euros net par mois. Les années précédentes, elle avait des contrats à temps plein sur la totalité de l'année scolaire.

Chacun a été légitimement choqué quand sa vacation s'est terminée, jeudi 26 janvier. Elle se retrouvait sans travail et les élèves sans professeur, alors que le poste risquait fort d'être vacant jusqu'à la fin de l'année scolaire et que le lycée est classé en zone Prévention Violence ! Le rectorat lui avait royalement versé 300 euros en deux fois pour ses cours de janvier, alors qu'elle élève seule un enfant.

La convocation d'une assemblée générale, lundi matin, a fait le plein de profes-

seurs. Une pétition réclamant le réemploi de notre collègue a été unanimement signée par les enseignants présents comme par le personnel administratif et technique. Cette pétition a été transmise au rectorat le jour même, avec demande de rendez-vous. Dans le même temps, les élèves des classes concernées commençaient à se mobiliser.

Finalement le lendemain, mardi 31 janvier, nous apprenions que le rectorat acceptait de réemployer notre collègue sur un poste de contractuel, où elle serait mieux payée, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Beaucoup applaudirent cette annonce, montrant leur satisfaction. Mais il nous faut encore obtenir que son contrat, qui s'arrête le 6 juin, soit prolongé jusqu'à début juillet pour qu'elle puisse bénéficier des vacances.

Correspondant LO

• Dreux (Eure-et-Loir)

Un exemple de privatisation des cantines scolaires : ça fait peur !

À Dreux, cela fait quelques années que le maire UMP a offert la gestion des cantines des écoles primaires à une entreprise privée : Scolarest. Les conséquences ne se sont pas fait attendre.

D'abord sur la qualité des repas. Là-dessus, Scolarest fait l'unanimité : ce n'est pas bon !

Mais en plus, les parents doivent maintenant aller inscrire leurs enfants au siège de l'entreprise pour prouver, feuilles de salaire à l'appui, leur solvabilité. Ceux qui ne sont pas solvables ou pour qui Scolarest a des doutes, voient l'employé de Scolarest décrocher le téléphone pour appeler la mairie et vérifier si ces personnes sont bien prises en charge par la mairie. Avant, l'inscription à la cantine se faisait en même temps que l'inscription à l'école et dans une tout autre

ambiance.

Ce n'est pas la seule chose que la mairie fait pour Scolarest, car les Atsem, employées par la mairie pour aider les enseignants de maternelle, surveillent les cantines. Autrement dit, la mairie met son personnel à la disposition gracieuse de la Scolarest.

Pour les employés de la Scolarest eux-mêmes, ce n'est guère mieux : lorsque les écoles ferment pour congés scolaires, ils se retrouvent en congés sans solde.

Voilà les prétendus progrès qu'entraînerait la privatisation de la restauration scolaire. On ne voit guère que les progrès des profits qu'une poignée d'affairistes font sur le dos de la collectivité.

Correspondant LO

• Clamart (Hauts-de-Seine)

Le ministère de la Culture veut fermer la bibliothèque pour enfants

Faute de subventions, la bibliothèque pour enfants de la ville de Clamart, dans les Hauts-de-Seine, va devoir fermer ses portes à la fin de l'année.

Cette bibliothèque de l'association *La joie par les livres* avait été créée par des fonds privés en 1965, avant d'être reprise par l'État en 1972.

Implantée au cœur d'une ZEP, cette petite structure de proximité accueille des enfants issus de milieu populaire, qui ne vont pas spontanément vers la lecture, difficulté accrue lorsque les parents sont analphabètes. En plus, les installations multimédia, l'accès libre à internet sont une aide pour les devoirs des plus grands. En 2005, elle comptait 600 inscrits. C'est dire le succès de cette expérience qui a servi de modèle dans le monde entier.

Le prétexte invoqué pour demander sa fermeture consiste en des « raisons de sécurité ». Mais, à supposer que cela soit le cas, pourquoi le ministère de la Culture ne pourrait-il pas financer les travaux nécessaires à la sécurité, au lieu de s'en laver les mains ? De toute façon, même avant ce prétexte, l'argent versé à *La joie par les livres* se faisait de plus en plus rare. La commune ne pouvait plus rétribuer que deux bibliothécaires (au lieu des quatorze personnes qui y travaillaient auparavant) et, pour 2005, la somme attribuée à l'achat des livres s'est montée à... 50 euros !

Pour le ministre de la Culture qui distribue les subside, amener des enfants d'une ZEP de banlieue à apprécier les livres ne justifie pas un « financement national ». Son collègue de l'Intérieur veut « nettoyer les cités au Kärcher ». Donnedieu de Vabres, lui, commence le travail par les bibliothèques.

Marianne LAMIRAL

• À propos des caricatures de Mahomet

Le bal des hypocrites

Si les événements qui ont suivi la publication par un quotidien danois de caricatures de Mahomet démontrent quelque chose, c'est que le jésuitisme est la chose la mieux partagée par tous ceux qui se réclament d'une religion, qu'elle soit catholique, luthérienne ou musulmane... et par bon nombre d'hommes politiques et de commentateurs. « Les choix se sont faits entre le principe de la liberté de la presse et le respect de la foi » affirmait Libération le 3 février, en annonçant à la Une un dossier sur les « caricatures de Mahomet [qui] embrasent le monde musulman ».

Présenter les choses sous ce seul aspect, c'est vraiment se moquer du monde.

Qui peut croire qu'en présentant Mahomet comme un poseur de bombes, le *Jyllands-Posten*, quotidien danois conservateur, était habité par le seul désir de combattre la religion (dans un pays où le luthérianisme est religion d'État) ? Sa rédaction en chef savait ce qu'elle faisait en commandant spécialement ces dessins dans un pays où l'extrême droite se sent le vent en poupe, après avoir obtenu 13 % des sièges au Parlement.

Qui peut croire que *France-Soir*, en reproduisant ces des-

sins, n'était animé que par la passion de défendre la liberté de la presse et non par la recherche d'un coup médiatique, bien utile à un journal en difficultés financières. D'ailleurs, le limogeage immédiat de son rédacteur en chef par le principal actionnaire du journal a aussitôt montré ce qu'il fallait entendre par « liberté de la presse » dans le monde capitaliste.

Mais qui peut croire aussi que les manifestations qui se sont déroulées ces jours derniers dans les pays musulmans aient été dues à la seule indignation de gens qui se seraient sentis offensés dans leur foi ?

Dans une Syrie où il n'y a de manifestations qu'autorisées, c'est-à-dire voulues par le régime policier de Damas, le sac des ambassades danoise et norvégienne ne peut pas être le seul

fait de fanatiques religieux. Affaibli depuis qu'il a dû évacuer le Liban, le régime syrien, pourtant laïque, cherche à se refaire une santé en s'affichant comme un défenseur de l'islam. En orchestrant ces manifestations, il cherche à souder la population derrière lui et à démontrer à l'Occident qu'il peut s'appuyer sur elle. C'est aussi une manière d'amener ses voisins islamiques, et d'abord les monarchies du Golfe, à le soutenir face à l'Occident.

De la même manière les religieux chiites qui sont les maîtres de l'Iran se sont trouvés bien heureux, dans un contexte où ils sont soumis aux pressions occidentales visant à les empêcher de développer leur programme nucléaire, de pouvoir jouer le rôle des croyants outragés.

Et bien sûr les mouvements

islamistes de toutes sortes, dont les invocations à l'islam recouvrent la volonté d'imposer des régimes réactionnaires, se sont précipités pour utiliser cette situation. Mais s'ils peuvent le faire avec succès, c'est aussi parce que la politique des grandes puissances impérialistes, le mépris qu'elles affichent pour les victimes de leurs interventions en Irak et en Afghanistan, leur soutien à Israël et leur déni de fait des droits du peuple palestinien, l'exploitation des ressources et des travailleurs des pays du Tiers Monde, suscite dans la population des sentiments de haine envers tout ce qui représente l'Occident.

Mais les hommes politiques occidentaux qui font mine de défendre la « liberté de la presse », tout en se prononçant pour le respect des convictions religieuses de chacun, ne sont pas les derniers dans ce concours d'hypocrisie. Ces discours sur le « respect des convictions religieuses » sont à la fois un instrument diplomatique dans leurs relations avec les pays musulmans, et un geste destiné aux bigots de leurs propres pays (ils en font parfois eux-mêmes partie) dont ils ont besoin de l'appui politique.

Quand Bush dit « comprendre » les réactions des musulmans face aux caricatures de Mahomet, il y a, de la part de ce président qui se dit « born again » (le christianisme lui aurait offert une « re-nais-

sance »), l'expression d'une confraternité en bigoterie.

Car il n'y a pas que dans le que l'obscurantisme religieux fait bon ménage avec l'oppression sociale.

On en a un bon exemple avec les États-Unis et les assauts réitérés des intégristes chrétiens visant à mettre sur un pied d'égalité dans l'enseignement les contes bibliques sur l'origine du monde et la science. Il n'y a pas que sur ce terrain des fadaïses « créationnistes » que les intégristes chrétiens font feu, au propre comme au figuré, de tout bois. Le personnel des centres d'interruption de grossesse, dont plusieurs médecins ont été assassinés au nom de la défense du caractère sacré de la vie, les femmes qui ont de plus en plus de mal à trouver de tels centres, savent que les fous de dieu chrétiens n'ont rien à envier à leurs homologues musulmans, juifs, hindous ou autres.

Mais si l'humanité n'est pas sortie du Moyen Âge, si elle menace par bien des aspects d'y retourner, ce n'est pas un simple problème de survivance des préjugés religieux. C'est surtout une conséquence d'un ordre social dépassé, reposant sur l'exploitation et l'oppression, qui se survit, et qui a besoin pour maintenir sa domination de s'appuyer sur tout le fatras des idées réactionnaires héritées du passé.

Pierre LAFFITTE



Destruction du consulat du Danemark à Beyrouth au Liban, sous la direction de chefs religieux.

• Respect et tolérance

De curieux donneurs de leçons

La « liberté d'expression » ne s'use que si l'on s'en sert. C'est ce qu'il faut retenir des déclarations du ministre français des Affaires étrangères, Douste-Blazy, qui s'est prononcé pour « le respect des croyances, de la religion, de la spiritualité de chacun ».

Les autorités religieuses de tous bords ont abondé dans le même sens. Le porte-parole du pape a ainsi déclaré : « La liberté de penser et d'expression n'autorise pas à offenser les convictions religieuses de quiconque. Ce principe s'applique évidemment à toutes les religions ». L'intérêt de ce principe pour ces autorités réside dans le fait qu'elles définissent elles-mêmes là où commence l'offense et où donc se termine la liberté d'expression.

Mais en matière de liberté d'expression, l'Église est mal placée pour donner des leçons,

elle qui en 1864 dans le *Syllabus*, condamnait expressément la liberté de conscience comme une des « erreurs modernes ». Elle était, ce faisant, bien dans la ligne des pères de l'Église.

Dès 417, Saint-Augustin expliquait cyniquement : « Il y a une persécution injuste, celle que font les impies à l'église du Christ ; il y a une persécution juste, celle que font les églises du Christ aux impies. [...] l'Église persécute par amour, les impies par cruauté. »

En France durant plus d'un millénaire, l'Église par ses bûchers, ses tribunaux, ses inquisiteurs, mit effectivement beaucoup d'amour à persécuter.

Sous l'Ancien Régime, à l'époque où le catholicisme était religion d'État, combien ont été condamnés à mort pour avoir « blasphémé » ? Pour ne citer qu'un exemple, en 1766, le che-

valier de la Barre, âgé de 19 ans, fut jugé pour « crime d'impiété ». Son crime ? Avoir gardé son chapeau au passage d'une procession religieuse. La sentence du tribunal lui reprochait aussi d'avoir « chanté des chansons abominables et exécrables contre la vierge Marie, les saints et saintes » dans une soirée privée. Il fut condamné par le tribunal à être torturé puis décapité. Son corps fut ensuite brûlé avec le dictionnaire philosophique de Voltaire trouvé en sa possession.

Si depuis deux siècles, la religion catholique a perdu du terrain et a dû composer, elle ne cesse de vouloir reprendre la main et de vouloir régenter les consciences et la vie des gens.

On ne peut certes pas rendre la hiérarchie catholique responsable des actions de ses plus zélés partisans comme ces commandos intégristes qui ont plas-

tiqué en 1988 le cinéma qui projetait *La dernière tentation du Christ*, un film de Martin Scorsese, jugé blasphématoire. Mais c'est bien l'Église qui a fait interdire par la justice, en mars 2005, une publicité inspirée du tableau de Léonard de Vinci *La Cène*, dont les apôtres étaient remplacés par des femmes. Les juges ont considéré que l'affiche constituait « un acte d'intrusion agressive et gratuite dans les tréfonds des croyances intimes » et que « la légèreté de la scène fait disparaître tout le caractère tragique pourtant inhérent à l'événement inaugural de la Passion », promouvant ainsi la « Passion » en une vérité historique qui de surcroît ne saurait être traitée avec « légèreté ».

Pour tous ces gens-là, les seuls dont les « croyances intimes » peuvent être offensées sans problème, ce sont les athées, car les histoires à dormir

debout sur les vierges engrossées par le saint-esprit sont au moins aussi offensantes pour la raison que les railleries sur la religions pour des croyants

Toutes les croyances ne sont pas respectables. Certaines sont barbares et doivent être combattues énergiquement. Y compris avec les armes de l'humour, de la dérision, ce que les calotins de toutes les religions appellent des « blasphèmes ».

Le blasphème n'est plus, juridiquement du moins, un délit en France. Mais nous en revendiquons le droit, en particulier face à tous ceux qui ne croient même pas leur dieu capable de punir lui-même les blasphémateurs, et qui prétendent connaître sa volonté (mais n'est-ce pas un blasphème ?) et agir à sa place.

Christian BERNAC